

Budget rectificatif 2026 n°2

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2026-076 du 28 septembre 2026 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 octobre 2026, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve le budget rectificatif 2026 n°2, et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon :

- 2064,7 ETPT dont 1867,2 ETPT sous plafond et 197,5 ETPT hors plafond
- 169 905 420 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 122 972 019 € en personnel
 - 40 751 730 € en fonctionnement
 - 6 181 671 € en investissement
- 168 485 300 € de crédits de paiements dont :
 - 122 972 019 € en personnel
 - 39 987 312 € en fonctionnement
 - 5 525 969 € en investissement

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 20/10/2026

Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 20/10/2026

- 163 720 224 € de prévisions de recettes
- -4 765 076 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration approuve également les prévisions comptables suivantes :

- 22 645 573 € de trésorerie, soit une variation de 3 752 185 € par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2026 n°1
- -3 944 990 € de résultat patrimonial, soit une variation de 497 658 € par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2026 n°1
- -301 362 € d'insuffisance d'autofinancement, soit une variation de 251 901 € par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2026 n°1
- 12 001 327 € de fonds de roulement, soit une variation de 540 649 € par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2026 n°1

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 13 membres présents + 3 membres représentés

Nombre de voix favorables : 16

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 15 octobre 2026

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

2026

*Budget
rectificatif
2026
n°2*

Sommaire

1. Principaux chiffres du budget rectificatif 2026 n°2	8
2. Recettes du budget rectificatif 2026 n°2	10
2.1 Synthèse des recettes inscrites au budget rectificatif 2026 n°2	10
2.2 Recettes globalisées du budget rectificatif 2026 n°2	11
2.3 Recettes fléchées du budget rectificatif 2026 n°2	16
3. Dépenses du budget rectificatif 2026 n°2	18
3.1 Synthèse des dépenses inscrites au budget rectificatif 2026 n°2	18
3.2 Dépenses de fonctionnement du budget rectificatif 2026 n°2	21
3.3 Dépenses d'investissement du budget rectificatif 2026 n°2	24
3.4 Dépenses de masse salariale du budget rectificatif 2026 n°2	27
4. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables	40
4.1 Le solde budgétaire du BR 2026 n°2	41
4.2 La trésorerie du BR 2026 n°2	42
4.3 Les restes-à-payer	46
4.4 Les ratios en comptabilité budgétaire	47
4.5 Le résultat du BR 2026 n°2	49
4.6 La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2026 n°2	52
4.7 Le fonds de roulement du BR 2026 n°2	53
4.8 Les ratios en comptabilité générale	55
4.9 Les indicateurs du nouveau décret financier	57
5. Annexes réglementaires : liasse budgétaire	58
5.1 Annexe 1 : tableau des emplois	58
5.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires	59
5.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine	60
5.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier	62
5.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers	63
5.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale	64
5.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie	65
5.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées	66
5.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles	67
5.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières	68
5.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles	69
5.12 Tableau de synthèse budgétaire et comptable	70
6. Structure budgétaire 2026	71
7. Critères des recettes fléchées	72
8. Glossaire	74

Préambule

La préparation du budget rectificatif n°2 s'inscrit dans un **contexte de fortes contraintes des finances publiques**. Après un déficit public établi à 5,1 % du PIB en 2025, la loi de finances pour 2026 a connu un parcours parlementaire compliqué, marqué par le recours à une loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics a été promulguée. Cette loi a instauré un régime dit des « services votés » dont le principe général n'autorisait que les dépenses strictement nécessaires à la continuité des services publics. Le projet de loi de finances 2026 a été finalement adopté par le Parlement le 2 février 2026 et a mis fin à la loi spéciale. La dégradation de la trajectoire budgétaire nationale, conjuguée à une dette publique qui poursuit sa progression, se traduit mécaniquement par une pression accrue sur l'ensemble des missions du budget de l'État, y compris sur celles dédiées à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Dans un courrier adressé le 3 avril 2025 à l'ensemble des ministres, la direction du Budget du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique avait rappelé les orientations pour la budgétisation 2026-2028. Celles-ci prévoient : une réduction globale des crédits ministériels, une repriorisation des missions et interventions de l'État afin d'éviter les doublons avec d'autres financeurs et de renforcer le recours aux cofinancements européens, la fin des dépenses exceptionnelles liées aux crises, ainsi qu'une exigence de choix budgétaires traduisant des priorités politiques claires et contribuant à la relance de la croissance.

L'établissement fait face à de **nombreuses incertitudes** pour construire et piloter son budget, notamment en raison des notifications de la subvention pour charges de service public (SCSP) de plus en plus tardives en cours d'exercice. Début juin, l'ENS de Lyon a reçu la notification initiale de la SCSP, habituellement transmise en mars lorsque la loi de finances est votée dans le calendrier prévu. Elle ne contient que les montants soclés, et aucune action spécifique n'y figure. Ce retard complique le fonctionnement de l'établissement, qui doit alors opérer sans visibilité. Une notification intermédiaire a été reçue en août et intègre certaines actions spécifiques, ce qui donne à l'École une connaissance très tardive des moyens alloués et dont certains ne seront d'ailleurs connus que dans la notification définitive en décembre.

Pour rappel, un **budget rectificatif dit 'technique'** a été voté par le conseil d'administration le 12 mars dernier. Il a permis d'actualiser les indicateurs de soutenabilité au regard de l'exécution 2025, et de procéder à quelques réajustements : intégration des deux tiers de la 1^{ère} tranche du COMP, compensation à 75% de la nouvelle hausse du CAS Pensions, prise en compte de l'impact de la revalorisation annuelle du SMIC ...

Le **périmètre du budget rectificatif n°2** intègre l'ensemble des prévisions actualisées des recettes et des dépenses de toutes les structures de l'École, en tenant compte du plan d'actions établi en 2025. La quasi-totalité des services a prévu de consommer l'intégralité des moyens établissement alloués en début d'année, et ce malgré un taux d'exécution des dépenses jugé plutôt bas à l'été. Une attention particulière a été portée sur les données

susceptibles d'impacter directement les indicateurs financiers de l'établissement : recettes liées à l'engagement décennal et aux droits d'inscription en lien avec les services de la VPE, mises à disposition des personnels et passifs sociaux avec la DRH, opérations non budgétaires avec la direction de la comptabilité et la DAJI (notamment les provisions), ainsi que les impacts des contrats fléchés.

En juin 2025, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a informé l'établissement par courriel de l'attribution d'une dotation de 2,87M€ au titre de la **vague 3 du contrat d'objectifs, de moyens et de performance dit COMP 2025-2027**. La SCSP 2026 intègre le reliquat des deux tiers de la 1^{ère} tranche soit 0,89M€, initialement prévu en 2025, qui ont été intégrés dès le BR de mars dernier. En effet, un tiers seulement de cette 1^{ère} tranche a été reçu en décembre 2025 lors de la notification définitive des crédits alloués pour l'exercice 2025, alors que l'établissement pensait obtenir la totalité de cette tranche. La notification intermédiaire 2026 datée du 6 août confirme le versement des deux tiers de cette 1^{ère} tranche sur l'exercice en cours. Pour rappel, l'établissement avait aussi inscrit au budget initial 2026 le versement de la 2^{ème} tranche du COMP pour 0,86M€ soit 30% du montant total, conformément à ce qui est prévu dans l'échéancier. La plupart des dépenses liées à des projets financés par le COMP ont été engagées 2026 pour des initiatives telles que la mise en place d'un système d'information relatif aux contrats de recherche, la transition écologique et solidaire, la valorisation de nos espaces ou le développement du mécénat.

A ce premier manque majeur (-0,89M€) de la SCSP 2026 s'ajoute la surprise d'une baisse inattendue du financement du CPES (-0,42M€). La subvention allouée pour financer le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures dit **CPES**, dans le cadre du dispositif Égalité des chances, est de 288k€ dans la notification d'août. L'établissement avait prévu 704k€ correspondant au montant reçu en 2025. La diminution constatée de 416k€ a fait l'objet de discussions entre l'ENS de Lyon et le ministère, mais celui-ci confirme le montant obtenu ne devrait pas être revu à la hausse en 2026.

La **nouvelle augmentation de 4 points du taux de la contribution employeur au CAS Pensions** pour l'exercice 2026 constitue un facteur majeur d'alourdissement des charges de personnel. En effet, cette mesure représente pour l'établissement une dépense supplémentaire de 1,8M€ qui n'est compensée qu'à 75% par l'État, soit un surcoût de 0,44M€ à la charge de l'établissement. Le Président de l'ENS de Lyon a adressé un courrier au ministre afin d'obtenir la compensation totale, mais n'a pas obtenu de réponse. Pour mémoire, la précédente hausse de 4 points, intervenue en 2025, avait fait l'objet d'une compensation totale, sociée dans la SCSP.

Un nouveau régime de **protection sociale complémentaire** en santé et en prévoyance a été mis en place à partir de mai 2026, pour l'ensemble des agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Chaque agent actif de l'établissement bénéficie du contrat collectif santé obligatoire souscrit par le ministère et doit y adhérer (sauf cas de dispenses spécifiques). L'ENS de Lyon reçoit **0,8M€** dans la notification d'août 2026, basée sur son estimation du coût de sa participation et dont la charge est inscrite parmi les dépenses de la masse salariale État.

Le budget rectificatif 2026 n°2 tient compte également de **recettes propres supplémentaires** non prévues initialement ou réévaluées : engagement décennal (+124k€), location de l'amphithéâtre Mérieux (+50k€), contrats de prestations de recherche (+710k€), contrats fléchés de recherche et de formation (+2,9M€).

La prévision des dépenses de **masse salariale État** est revue à la baisse par rapport au BR technique de mars dernier. Malgré la hausse de 0,4M€ liée aux revalorisations du SMIC en raison de l'inflation, l'actualisation des prévisions au regard des mouvements de personnels et des décalages calendaires de recrutements permet d'estimer les dépenses à **112,56M€** en 2026 (112,52M€ au BI et 112,9M€ au BR de mars).

Parmi ces dépenses de masse salariale, le **surcoût des mesures gouvernementales** prises en charge par l'établissement s'établit à **2,9M€** en 2026, dont 2,2M€ concernent les élèves Normaliens. Le tableau ci-dessous retrace le cumul des surcoûts salariaux supportés par l'ENS de Lyon depuis 2021. Depuis cette date, l'École a dû assumer 11,7M€ de coûts supplémentaires, qui ont fortement contribué à la dégradation des indicateurs de soutenabilité et considérablement affaibli sa capacité d'investissement et de projection à moyen terme.

Total surcoûts pris en charge par l'ENS de Lyon	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025	BR 2026 n°2	TOTAL cumulé des surcoûts à la charge de l'établissement depuis 2021
Primes pouvoir d'achat			1 095 838 €				1 095 838 €
SMIC	113 000 €	654 818 €	713 747 €	1 005 439 €	1 005 439 €	1 451 639 €	4 944 082 €
Mesures indiciaires		1 571 723 €	428 746 €	1 115 647 €	1 035 647 €	1 035 647 €	5 187 410 €
CAS Pensions 2026						442 274 €	442 274 €
TOTAL	113 000 €	2 226 541 €	2 238 331 €	2 121 086 €	2 041 086 €	2 929 560 €	11 669 604 €

Compte tenu de la situation financière, l'ENS de Lyon poursuit en 2026 les efforts amorcés les années précédentes en maintenant le gel de certains **projets d'investissement** d'envergure, tels que la réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour sur le site Descartes, tant que des financements externes ne sont pas obtenus. Des demandes de financements externes sont engagées afin de lancer des investissements jugés prioritaires mais que l'établissement ne peut pas assumer sur son fonds de roulement. Certains projets prévus au budget initial sont décalés en 2027 tandis que de nouveaux projets ont été lancés cette année au regard de leur niveau d'urgence, comme la **sécurisation de la BDL**. Les travaux pour la plateforme de **cryomicroscope électronique** sont en cours, pour une mise en service prévue l'an prochain.

Les travaux du **centre de santé étudiante** se sont achevés cet été. Ce centre de santé propose aux étudiantes et étudiants de l'ENS de Lyon une écoute, un soutien et des soins accessibles et de qualité, dans un cadre bienveillant et confidentiel. Le centre bénéficie de financements du COMP et de la CVEC sur le volet masse salariale.

Les charges de **fonctionnement** prévues au BR 2026 n°2 tiennent compte de la hausse des dépenses énergétiques. En effet, les canicules successives ont nécessité un refroidissement des locaux plus intense et plus long que les années précédentes. L'ENS de Lyon s'est dotée dès février d'un **plan fortes chaleurs** afin de répondre aux problématiques organisationnelles

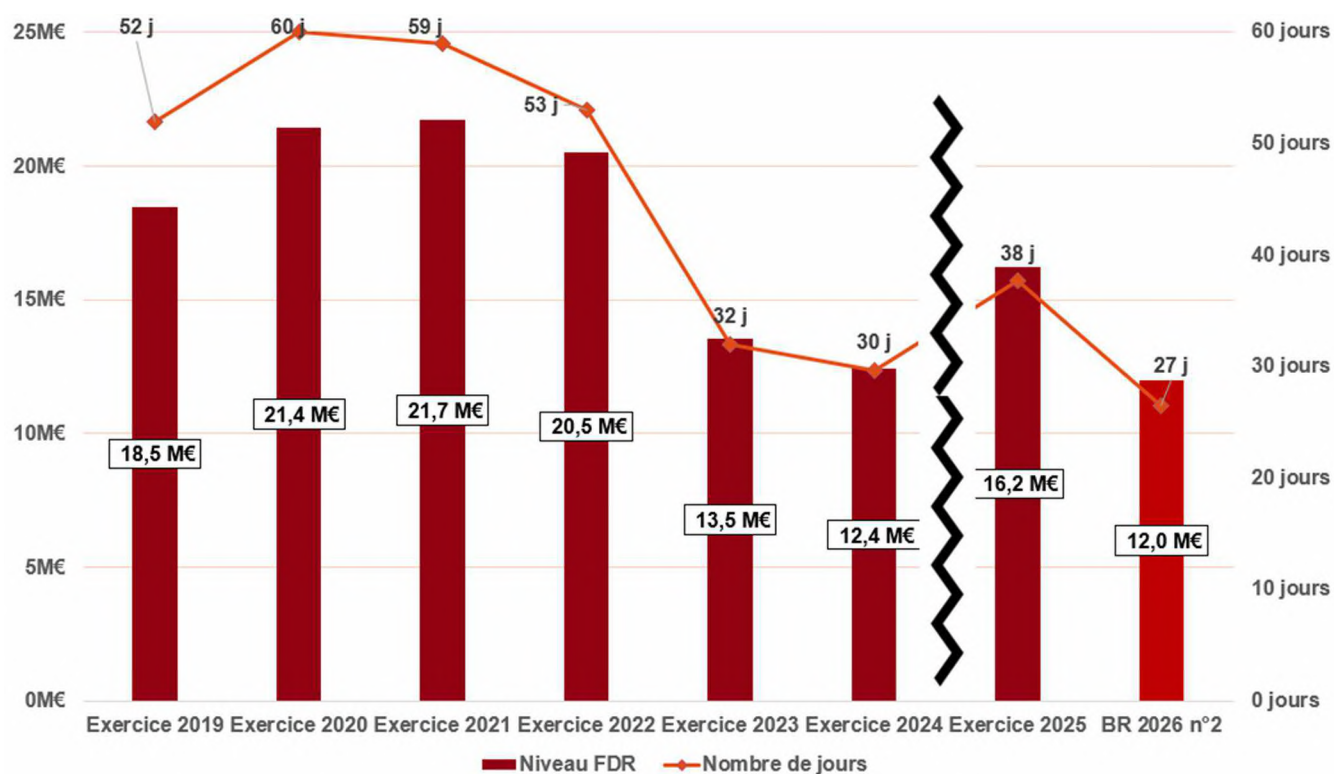
et de santé liées au travail des personnels, étudiantes et étudiants, et chercheuses et chercheurs lors des périodes de fortes chaleurs, avec de premières mesures prises dès cet été (notamment l'installation de filtres solaires). Le renfort de la sécurité à la BDL, en l'attente des travaux de sécurisation, nécessite également des dépenses supplémentaires de fonctionnement qui sont inscrites au BR.

L'actualisation des prévisions de recettes et dépenses conduit à une mise à jour des **indicateurs de soutenabilité budgétaire**. Ceux-ci se dégradent par rapport au budget rectificatif technique de mars, et surtout par rapport à l'exercice 2025 comme le montre le tableau ci-dessous :

	Exercice 2024	Exercice 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Variation BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1	Variation BR 2026 n°2 / Exécution 2025
Résultat	578 253 €	-371 787 €	-4 844 415 €	-3 447 332 €	-3 944 990 €	-497 658 €	-3 573 203 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	3 610 399 €	4 504 347 €	-1 446 544 €	-49 461 €	-301 362 €	-251 901 €	-4 805 709 €
Niveau fonds de roulement	12 404 349 €	16 234 565 €	7 761 472 €	12 541 976 €	12 001 327 €	-540 649 €	-4 233 238 €
nombre jours FDR	29,7	37,7	17,2	27,8	26,5	-1,3	-11,2
Niveau trésorerie	27 780 924 €	27 964 134 €	11 360 829 €	18 893 388 €	22 645 573 €	3 752 185 €	-5 318 561 €
nombre jours trésorerie	66,5	64,9	25,2	41,9	50,0	8,2	-14,9
dont jours globalisés	36,1	33,0	8,7	19,8	19,1	-0,6	-13,9
dont jours fléchés	30,3	31,9	16,6	22,1	30,9	8,8	-1,0

Même si le **résultat** n'est plus une donnée déterminante pour mesurer la soutenabilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il reste néanmoins un indicateur suivi avec attention car il permet d'évaluer la capacité de l'École à couvrir ses charges courantes par ses produits (recettes de fonctionnement).

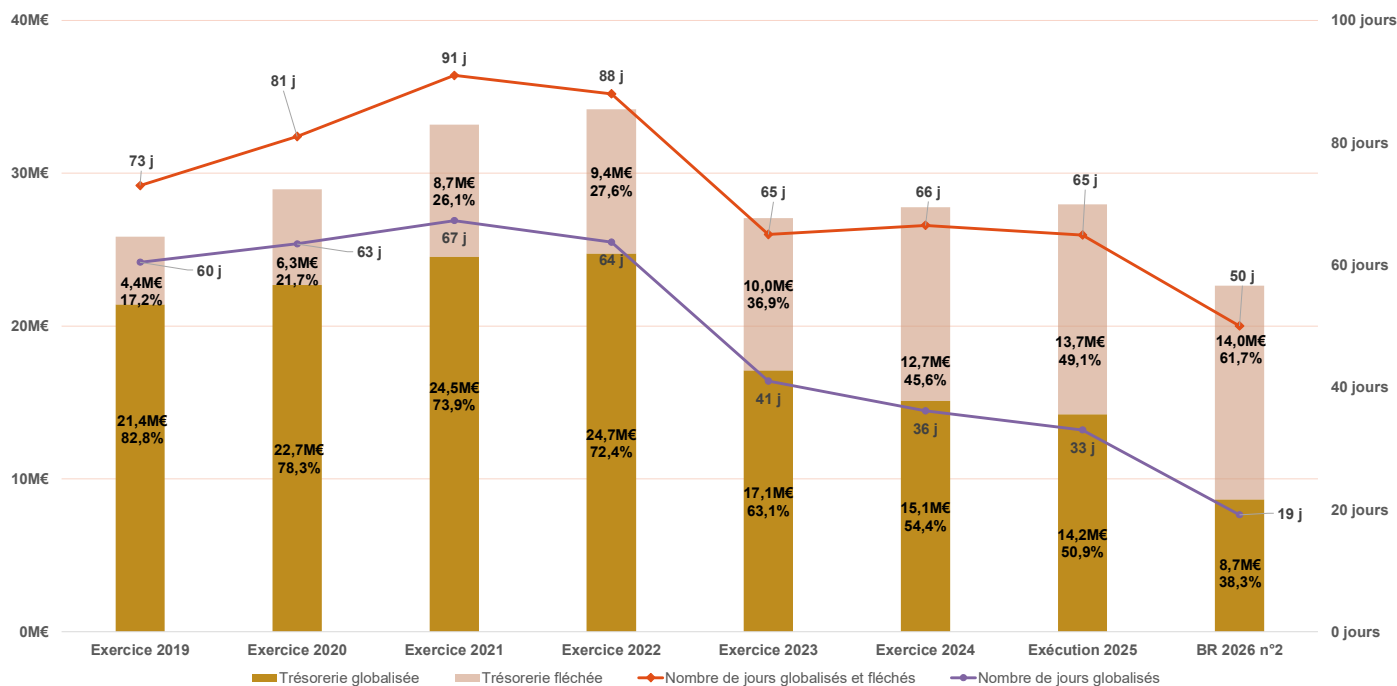
Le **fonds de roulement** diminuerait de 4,2M€ en 2026 par rapport au niveau constaté fin 2025, pour atteindre **12M€ soit 26,5 jours** de fonctionnement (seuil réglementaire à 15 jours). Malgré une amélioration conjoncturelle en 2025 liée à des changements de méthode comptable, le fonds de roulement de l'établissement se dégrade depuis plusieurs années sous l'effet de charges réglementaires partiellement compensées. Le graphique ci-dessous illustre cette forte érosion depuis 2021, qui est contenue depuis 2023, mais reste décroissante.



Le niveau de **trésorerie** devrait s'établir à **22,65M€** soit l'équivalent de **50 jours** de fonctionnement (seuil réglementaire à 30 jours), en recul de 5,3M€ comparé à 2025. La trésorerie conjoncturelle dite « fléchée » affectée aux contrats de recherche et de formation demeure stable par rapport à 2025, en légère hausse de 0,25M€. En revanche, la **trésorerie structurelle** dite « globalisée » diminue de 5,57M€ correspondant à une perte de 14 jours de fonctionnement. Cette baisse s'explique principalement par :

- 2,9M€ de surcoûts salariaux pris en charge par l'établissement (cf. détail paragraphe 4.5), soit 6,5 jours de fonctionnement
- 1,2M€ de dépenses d'investissement supplémentaires financées par l'établissement en 2026 dont 0,7M€ pour les travaux d'aménagement du cryomicroscope et 0,45M€ correspondant au 1^{er} versement au CROUS de la participation aux travaux du nouveau gymnase de la résidence étudiante Debourg
- 1 M€ d'encaissements en moins par rapport à 2025 dont : -264k€ d'indemnisation assurance (encaissement exceptionnel en 2025), -235k€ de loyers des résidences étudiantes suite à l'impact en année pleine de la fermeture de la résidence du site Monod, -194k€ de préciput ANR suite à la modification du calendrier des versements, etc
- 0,5M€ de GVT : hausse mécanique de la masse salariale État

Le schéma ci-dessous illustre l'évolution de la trésorerie depuis 2019 :



Le **pois des charges de personnel** rapporté aux produits encaissables, dit ratio Dizambourg, s'établit à 74,4% au budget rectificatif n°2 (sous le seuil de 83%).

De quoi parle-t-on ?

Le BI signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le BR signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget initial. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial par le CA.

1. Principaux chiffres du budget rectificatif 2026 n°2

BR 2026 n°2 : RECETTES

Recettes en encaissements	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	137 916 961 €
Recettes propres globalisées	10 852 628 €
Recettes fléchées	14 950 635 €
TOTAL	163 720 224 €

Solde budgétaire	-4 765 076 €
-------------------------	---------------------

BR 2026 n°2 : DÉPENSES

Dépenses	Autorisations d'engagement - AE	Crédits de paiement - CP
Masse salariale	122 972 019 €	122 972 019 €
Fonctionnement	40 751 730 €	39 987 312 €
Investissement	6 181 671 €	5 525 969 €
TOTAL	169 905 420 €	168 485 300 €

En 2026, le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 4,77M€ (décaissements supérieurs aux encaissements) principalement sur sa partie structurelle et nécessite donc un prélèvement de la trésorerie globalisée.

Les indicateurs financiers du BR 2026 n°2, détaillés dans le paragraphe 4, sont les suivants :

	BR 2026 n°2
Résultat	-3 944 990 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	-301 362 €
Niveau fonds de roulement	12 001 327 €
nombre jours FDR	26,5
Niveau trésorerie	22 645 573 €
nombre jours trésorerie	50,0
dont jours globalisés	19,1
dont jours fléchés	30,9

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie et correspond à la subvention de l'État. Les recettes propres globalisées sont celles générées par l'établissement (droits d'inscription, loyer des résidences, locations de salles, engagement décennal, préciput ANR- part hébergeur...)

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les dépenses en crédits de paiement (décaissements).

2. Recettes du budget rectificatif 2026 n°2

2.1 Synthèse des recettes inscrites au budget rectificatif 2026 n°2

Recettes en encaissements	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Recettes globalisées	143 517 916 €	147 029 285 €	145 082 138 €	147 509 221 €	148 769 589 €	1 260 368 € 0,9%
Recettes fléchées	13 789 094 €	12 479 830 €	13 539 200 €	11 989 843 €	14 950 635 €	2 960 792 € 24,7%
TOTAL recettes en encaissements	157 307 010 €	159 509 114 €	158 621 338 €	159 499 064 €	163 720 224 €	4 221 160 € 2,6%

Tableau 1 – Recettes en encaissement inscrites au budget rectificatif 2026 n°2

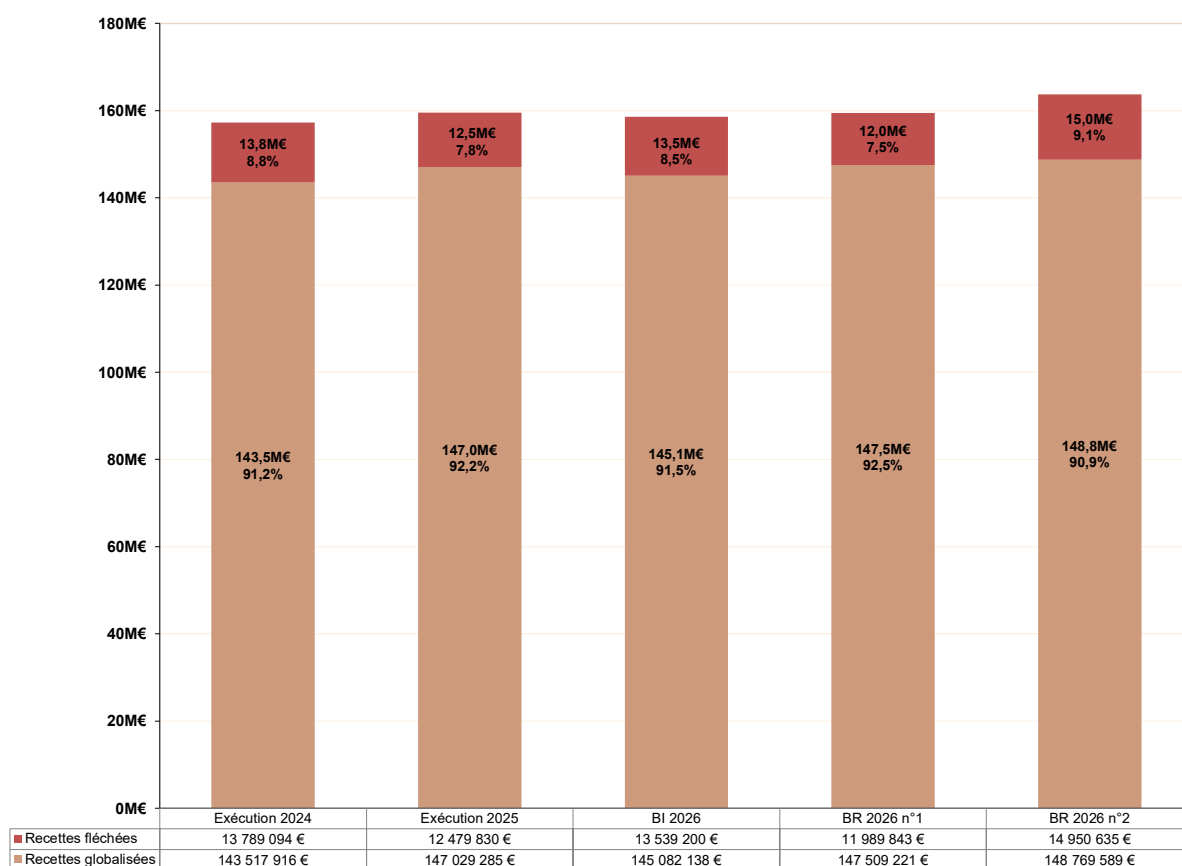


Figure 1 – Évolution des recettes encaissées depuis 2023 (données prévisionnelles en 2026)

Les recettes à l'encaissement prévues au BR 2026 n°2 sont estimées à **163,7M€**. Elles augmentent fortement de 4,2M€ par rapport aux prévisions du BR n°1 de mars dernier.

Elles sont réparties entre les recettes globalisées pour 148,8M€ (90,9%) et les recettes fléchées pour 14,9M€ (9,1%). Pour rappel, la subvention pour charges de service public (SCSP) figure dans la catégorie des recettes globalisées.

Recettes en encaissement	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1	Evolution par rapport au BR n°1
Subvention pour charges de service public - SCSP	130 968 376 €	134 073 517 €	135 838 183 €	138 050 771 €	137 916 961 €	-133 810 €	-0,1%
Recettes propres	26 338 634 €	25 435 597 €	22 783 155 €	21 448 293 €	25 803 263 €	4 354 970 €	20,3%
<i>dont recettes propres globalisées</i>	<i>12 549 540 €</i>	<i>12 955 768 €</i>	<i>9 243 955 €</i>	<i>9 458 450 €</i>	<i>10 852 628 €</i>	<i>1 394 178 €</i>	<i>14,7%</i>
<i>dont recettes propres fléchées</i>	<i>13 789 094 €</i>	<i>12 479 830 €</i>	<i>13 539 200 €</i>	<i>11 989 843 €</i>	<i>14 950 635 €</i>	<i>2 960 792 €</i>	<i>24,7%</i>
TOTAL recettes	157 307 010 €	159 509 114 €	158 621 338 €	159 499 064 €	163 720 224 €	4 221 160 €	2,6%

2.2 Recettes globalisées du budget rectificatif 2026 n°2

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les recettes globalisées à l'encaissement sont estimées à **148 769 589€** soit 90,9% des recettes totales inscrites à ce budget rectificatif 2026 n°2.

La subvention pour charges de service public (SCSP) constitue la part la plus significative des recettes globalisées de l'établissement et représente 84,2% des recettes totales que l'École prévoit d'encaisser en 2026.

2.2.1 La subvention pour charges de service public – SCSP

Subvention pour charges de service public		Exercice 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Variation BR n°2 / BR n°1
Type	Dotation de masse salariale (1)	120 666 315 €	122 468 923 €	124 681 511 €	124 466 275 €	-215 236 €
Socle	Masse salariale	89 198 981 €	89 198 981 €	89 198 981 €	89 211 597 €	12 616 €
Socle	Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini	1 792 599 €	1 792 599 €	1 792 599 €	1 792 599 €	0 €
Socle	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €	2 926 308 €	2 926 308 €	2 926 308 €	0 €
Socle	Compensation SMIC élèves-fonctionnaires	1 352 028 €	1 352 028 €	1 352 028 €	1 352 028 €	0 €
Socle	Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2025	1 773 431 €	1 773 431 €	1 773 431 €	1 773 431 €	0 €
Socle	Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2026	0 €	0 €	1 326 821 €	1 327 246 €	425 €
Socle	Financement pérenne : soutien spécificités de l'établissement (normaliens)	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €
Socle	Contribution des établissements à l'effort de redressement des finances publiques engagé par le gouvernement				-10 576 €	-10 576 €
Socle	Contrats doctoraux : CDSN et CDO	16 536 864 €	16 536 864 €	16 536 864 €	16 536 864 €	0 €
Socle	Compensations diverses : CSG, Persée, révision IFSE, PPCR, PSC...	1 239 729 €	1 614 509 €	1 614 509 €	1 881 541 €	267 032 €
Socle	COMP 2025-2027	436 273 €	862 200 €	1 747 967 €	1 747 967 €	0 €
Socle	LPR 2021 à 2026 - dispositifs de la loi de programmation de la recherche	3 957 987 €	4 964 993 €	4 964 993 €	4 828 821 €	-136 172 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - cycle pluridisciplinaire d'études supérieures CPES	704 000 €	704 000 €	704 000 €	288 000 €	-416 000 €
Actions spécifiques	Diverses actions spécifiques : IUF, GIP IFI, CRCT...	348 115 €	343 010 €	343 010 €	399 873 €	56 863 €
Dotation de fonctionnement (2)		13 407 202 €	13 369 260 €	13 369 260 €	13 450 686 €	81 426 €
Socle	Socle fonctionnement : dotation globalisée, dotation de sûreté	12 366 935 €	12 366 935 €	12 366 935 €	12 408 257 €	41 322 €
Socle	LPR 2025 - dotation au démarrage	42 094 €	42 094 €	42 094 €	0 €	-42 094 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : égalité des chances, crédits recherche IUF, indemnités CNU, aide aux étudiants en situation de handicap...	499 190 €	461 248 €	461 248 €	543 446 €	82 198 €
Actions spécifiques	Participation concours communs	498 983 €	498 983 €	498 983 €	498 983 €	0 €
Total subvention pour charges de service public (1+2)		134 073 517 €	135 838 183 €	138 050 771 €	137 916 961 €	-133 810 €

Comme en 2025, le début d'année 2026 s'est révélé incertain en raison de l'absence de vote du projet de loi de finances 2026 par le Parlement. Une **loi spéciale** visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics a été promulguée. Cette loi a instauré un régime dit des « services votés » dont le principe général n'autorisait que les dépenses strictement nécessaires à la continuité des services publics. Le projet de loi de finances 2026 a été finalement adopté par le Parlement le 2 février 2026 et a mis fin à la loi spéciale.

Début juin, l'ENS de Lyon a reçu la notification initiale de la subvention pour charges de service public, habituellement transmise en mars lorsque la loi de finances est votée dans le calendrier prévu. Elle ne contient que les montants soclés, et aucune action spécifique n'y figure. Ce retard complique le fonctionnement de l'établissement, qui doit alors opérer sans visibilité. Une notification intermédiaire a été reçue en août et intègre certaines actions spécifiques, ce qui donne à l'École une connaissance très tardive des moyens alloués.

La SCSP 2026 intègre les deux tiers de la 1^{ère} tranche du **COMP** soit 0,89M€, qui ont été prévus dès le BR de mars dernier. En effet, un tiers seulement de cette 1^{ère} tranche a été reçu en décembre dernier lors de la notification définitive des crédits alloués pour l'exercice 2025, alors que l'établissement pensait obtenir la totalité de cette tranche. La notification intermédiaire 2026 datée du 6 août confirme le versement des deux tiers de cette 1^{ère} tranche sur l'exercice en cours. Pour rappel, il est aussi inscrit au budget 2026 le versement de la 2^{ème} tranche du COMP pour 0,86M€ soit 30% du montant total, conformément à ce qui est prévu dans l'échéancier.

Dès le budget initial 2026, l'établissement a inscrit la dépense supplémentaire de 1,8M€ correspondant à la nouvelle augmentation de 4 points du taux de la contribution employeur au **CAS Pensions** dès le 1er janvier. Lors du budget rectificatif de mars, une compensation de 75% a été prévue suite aux annonces ministérielles. Elle a été effectivement notifiée dans la SCSP du mois de juin. Le Président de l'ENS de Lyon a adressé un courrier au ministre afin d'obtenir la compensation totale, mais n'a pas obtenu de réponse.

Un nouveau régime de **protection sociale complémentaire** en santé et en prévoyance a été mis en place à partir depuis mai 2026, pour l'ensemble des agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Chaque agent actif de l'établissement bénéficie du contrat collectif santé obligatoire souscrit par le ministère et doit obligatoirement y adhérer (sauf cas de dispenses spécifiques). L'article 2 de l'accord du 8 avril 2024 publié au **Journal Officiel** précise que « *l'employeur prend en charge la moitié de la cotisation d'équilibre des bénéficiaires actifs, définie chaque année en associant la CPPS et en application de l'article 14 du décret du 22 avril 2022 susmentionné. L'État compense le coût de cette participation pour les établissements publics [...] dans le cadre de la subvention pour charges de service public.* ». L'ENS de Lyon reçoit **0,8M€** dans la notification d'août 2026, basée sur son estimation du coût de sa participation et dont la charge est inscrite parmi les dépenses de la masse salariale État.

La subvention correspondant à la vague 2026 de la **loi de programmation de la recherche** (LPR) s'élève à **0,9M€** en 2026, principalement pour la revalorisation salariale des contrats doctoraux.

La subvention allouée pour financer le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures dit **CPES**, dans le cadre du dispositif Égalité des chances, est de 288k€ dans la notification d'août. L'établissement avait prévu 704k€ qui correspond au montant reçu en 2025. La diminution constatée de 416k€ a fait l'objet de discussions entre l'ENS de Lyon et le ministère, mais le montant obtenu ne devrait pas être revu à la hausse en 2026. Le CPES génère un reste-à-charges pour l'établissement de 900k€.

Le glissement-vieillesse-technicité **GVT** reste une charge annuelle mécanique pour l'établissement d'environ 0,5M€/an, sans compensation.

2.2.2 Les recettes propres globalisées

Les recettes propres globalisées générées par l'établissement sont estimées à **10,85M€** au BR 2026 n°2, en hausse de 1,4M€ en comparaison des prévisions du BR 2026 voté en mars dernier mais en baisse par rapport aux années précédentes. Elles comprennent essentiellement les recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon, mais aussi celles réalisées par les structures dans le cadre de leur activité.

	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Hébergement résidences étudiantes Debourg et Bonnamour	1 690 894 €	1 484 972 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 250 000 €	-50 000 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	1 462 174 €	1 369 080 €	1 048 584 €	1 048 584 €	1 136 827 €	88 243 €
Droits de scolarité	635 909 €	1 391 318 €	1 390 000 €	1 390 000 €	1 390 000 €	0 €
Engagement décennal	513 815 €	647 637 €	500 000 €	500 000 €	624 000 €	124 000 €
Préciput ANR	1 239 253 €	985 940 €	792 575 €	792 575 €	792 575 €	0 €
FEI et frais de gestion sur contrats gérés par ONR	1 113 327 €	973 766 €	705 117 €	919 612 €	940 685 €	21 073 €
Recettes de la VPE	355 314 €	311 600 €	348 000 €	348 000 €	544 046 €	196 046 €
Refacturations restaurants CROUS	318 389 €	269 329 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	0 €
Indemnisation assurance pour sinistres	402 425 €	265 952 €	22 000 €	22 000 €	2 000 €	-20 000 €
CVEC	169 176 €	165 688 €	165 000 €	165 000 €	168 798 €	3 798 €
Location de salles / amphis	95 554 €	195 548 €	150 000 €	150 000 €	200 000 €	50 000 €
Recettes de la BDL	31 342 €	22 782 €	34 300 €	34 300 €	48 300 €	14 000 €
Autres recettes Présidence et DGS	360 851 €	472 327 €	298 080 €	298 080 €	420 801 €	122 721 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	190 514 €	109 230 €	131 000 €	131 000 €	111 400 €	-19 600 €
Autres recettes diverses	475 667 €	992 023 €	343 000 €	343 000 €	352 769 €	9 769 €
sous-total recettes globalisées générées par l'établissement	9 054 603 €	9 657 194 €	7 467 656 €	7 682 151 €	8 222 201 €	540 050 €
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	2 014 886 €	2 607 046 €	1 200 112 €	1 200 112 €	1 909 507 €	709 395 €
Colloques organisés via cellule congrès	664 071 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	248 609 €	250 345 €	220 000 €	220 000 €	230 000 €	10 000 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	168 289 €	161 369 €	230 000 €	230 000 €	296 168 €	66 168 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	321 696 €	173 178 €	40 211 €	40 211 €	132 399 €	92 188 €
Institut Français de l'Education	77 387 €	106 635 €	85 976 €	85 976 €	62 353 €	-23 623 €
sous-total autres recettes globalisées	3 494 937 €	3 298 574 €	1 776 299 €	1 776 299 €	2 630 427 €	854 128 €
TOTAL recettes globalisées	12 549 540 €	12 955 768 €	9 243 955 €	9 458 450 €	10 852 628 €	1 394 178 €

L'évolution des encaissements prévisionnels 2026 est liée à divers facteurs, conjoncturels comme structurels.

Les **loyers** des résidences étudiantes représentent **1,25M€** de recettes en 2026. La baisse de 0,2M€ par rapport à 2025 s'explique par la fermeture de la résidence Debourg (site Monod) à l'été 2025. Cette résidence a été reprise par le CROUS qui a engagé des travaux de destruction et reconstruction, pour une réouverture prévue en septembre 2027. En parallèle de cette perte de recette, l'ENS de Lyon réduit d'un niveau à peu près équivalent les dépenses effectuées pour la résidence Debourg : énergie, maintenance, réparations, gardiennage, nettoyage... Seule la résidence Bonnamour sur le site Descartes reste désormais exploitée par l'École. La nouvelle grille tarifaire actualisée à la rentrée 2025, couplée à un taux d'occupation plus élevé des logements à la rentrée universitaire (98%), permet d'augmenter les recettes générées par la résidence Bonnamour.

Les **droits d'inscription** 2026 constituent **1,4M€** des recettes prévisionnelles, conformément à ce qui a été encaissé en 2025. Pour rappel, le conseil d'administration du 12 juin 2025 a adopté le nouveau barème des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon, qui s'applique depuis la rentrée universitaire 2025. Les nouvelles recettes générées par ce barème sont destinées à financer des actions pour les étudiantes et étudiants comme les projets

immobiliers au service de la vie étudiante, la mobilité sortante et à maintenir un fort soutien aux initiatives étudiantes.

Les encaissements prévisionnels relatifs à l'**engagement décennal** augmentent de 124k€ au BR 2026, et se rapprochent des montants encaissés en 2025. Le suivi des dossiers réalisé par le service de la vie étudiante, ainsi que le bon taux de recouvrement par l'agence comptable (85%) dont notamment l'encaissement de dossiers en instance depuis plusieurs années, permettent de réévaluer le niveau d'encaissement à **624k€** en 2026.

Il est prévu **2k€** d'indemnisations d'**assurance** en cas de sinistres ou dommages subis durant l'année soit 20k€ de moins que prévu initialement. Cette prévision se base sur les encaissements constatés depuis le début de l'année, et par le fait que l'établissement n'a subi ou déclaré aucun sinistre récent qui engendrerait des indemnisations. Pour rappel en 2025, l'établissement a perçu 254k€ qui correspondent à la perte d'exploitation de l'amphithéâtre pour 196k€ et à l'indemnité sur les honoraires de l'expert d'assuré pour 58k€.

Le **préciput ANR** versé à l'établissement a significativement augmenté depuis la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR). La baisse de la prévision de recette inscrite en 2026 n'est pas due à une diminution des montants alloués, mais par une modification du calendrier de versement décidé par l'ANR. Alors que le préciput était jusqu'en 2024 versé en trois échéances (45 % la première année, 35 % la deuxième, puis 20 % la troisième), il est désormais étalé sur cinq ans à raison de 20 % par an, ce qui explique le montant réduit perçu l'an dernier et celui prévu en 2026. Au moment de la finalisation du budget rectificatif, l'ENS de Lyon n'a pas encore connaissance du montant du préciput 2026 basé sur les projets obtenus en 2025.

Quant à la **part hébergeur** reversée à l'ENS de Lyon par le **CNRS**, conformément à la convention de site, le montant a été revu à la hausse dès le BR n°1 de mars dernier à hauteur de 214k€ soit **514k€** au total.

Parmi les autres recettes générées par l'établissement, les encaissements relatifs aux **refacturations des frais d'infrastructure** (CROUS, ...) sont prévus à 240k€ comme au BI 2026. Ils sont légèrement en baisse par rapport à 2025, dans la mesure où les refacturations intègrent notamment des dépenses énergétiques supportées par l'École, qui diminuent depuis 2025. Les encaissements des frais d'infrastructure de l'IEA sont évalués à 95k€ en 2026 ; pour rappel, le montant élevé perçu en 2025 était lié à un rattrapage rétroactif de 3 ans consécutif à la signature tardive de la nouvelle convention entre la COMUE et l'ENS de Lyon. Une nouvelle convention est en cours.

Les recettes liées à des **prises à disposition** de personnels sont en hausse de 88k€ entre la prévision initiale et le BR 2026, pour atteindre **1,14M€**. La diminution par rapport à 2025 s'explique par la fin d'une mise à disposition d'un enseignant-chercheur, mais également par une diminution de la prévision d'encaissements liés aux CDSN venant d'autres établissements.

En 2025, l'École avait encaissé des **recettes exceptionnelles non reconductibles** en 2026 comme par exemple 0,5M€ de remboursement sous forme d'avoirs pour le chauffage urbain qui a été perçu en 2025 pour régulariser les dépenses faites en 2024. Cette recette non pérenne n'a pas été reconduite au budget rectificatif 2026 n°2.

La plupart des **laboratoires** en sciences exactes et expérimentales réalise des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs de plateformes scientifiques, etc. Elles sont estimées à **1,9M€** au BR 2026 n°2 soit une hausse de 0,7M€ par rapport au BI. Cela s'explique principalement par de nouvelles prestations de recherche obtenues depuis janvier : collaborations avec Sanofi au LBMC, avec Pulsalys au LCH ou encore avec Biocodex à l'IGFL par exemple. La baisse des encaissements prévisionnels 2026 par rapport à 2025 est dû au fait que des encaissements importants ont eu lieu en 2025, comme par exemple 0,2M€ perçus intégralement dès le début du contrat pour une chaire professeur junior au laboratoire UMPA dont les dépenses se réaliseront sur plusieurs années.

2.3 Recettes fléchées du budget rectificatif 2026 n°2

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les recettes fléchées inscrites au BR 2026 n°2 sont estimées à **14,9M€**.

Les encaissements prévus se répartissent ainsi selon le type de financeur :

	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2/ BR 2026 n°1
ANR PIA IDEX	456 323 €	53 731 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	3 034 010 €	4 306 749 €	4 006 456 €	4 006 456 €	4 017 589 €	11 133 €
Total ANR PIA	3 490 333 €	4 360 480 €	4 006 456 €	4 006 456 €	4 017 589 €	11 133 €
ANR hors PIA	4 481 218 €	3 760 415 €	3 698 382 €	3 698 382 €	4 104 503 €	406 121 €
Union Européenne	2 986 730 €	1 873 831 €	3 074 421 €	1 525 065 €	2 534 751 €	1 009 686 €
Région	682 922 €	653 572 €	560 655 €	560 655 €	736 619 €	175 964 €
Autres recettes	2 147 891 €	1 831 532 €	2 199 285 €	2 199 285 €	3 557 173 €	1 357 888 €
Total recettes fléchées	13 789 094 €	12 479 830 €	13 539 199 €	11 989 843 €	14 950 635 €	2 960 792 €

Les prévisions d'encaissements prévues au BR 2026 n°2 sont en hausse de 3M€ par rapport aux prévisions du BR de mars dernier, et de 2,5M€ en comparaison de celles réalisées en 2025.

Pour rappel, l'acompte de 1,5M€ d'encaissement du FEDER finançant les équipements de cryomicroscopie a été déprogrammé lors du BR de mars 2026 et sera reprogrammé en 2027.

L'augmentation des prévisions au BR n°2 s'explique par des encaissements significatifs non prévus initialement.

Le **programme de numérisation CollEx** est porté conjointement par l'ENS de Lyon et le CNRS via Persée, et par l'université de Lille. Afin de mettre en œuvre, suivre et réaliser les

objectifs de ce programme, le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Collex a notifié et versé au printemps une dotation de **1,55M€**. Les dépenses se réaliseront sur 3 exercices budgétaires jusqu'à fin 2028.

Les encaissements liés aux projets financés par l'**Union Européenne** augmentent de **1M€**. Le pré-financement lié à l'**ERC Deep-See**, porté par le laboratoire de chimie, n'avait pas été reversé par le coordinateur au début du projet. La régularisation a été faite pour un montant de 333k€ et un complément de 139k€ est attendu suite à la production du 1^{er} bilan intermédiaire. Le contrat **H2020 Reveal** s'est achevé en 2025 : le solde de 372k€ prévu l'an dernier a finalement été reçu sur l'exercice 2026. Enfin, le 3^{ème} reporting financier et scientifique de l'**ERC SPAM**, au laboratoire de physique, a généré un encaissement de 120k€.

L'ANR a modifié ses modalités de versements en réduisant à 10% au lieu de 20% les montants des 1^{ères} tranches, pour tous les nouveaux projets obtenus depuis la vague 2025. Malgré cela, les encaissements des tranches des projets en cours ainsi que des nouvelles ANR obtenues à l'été 2026 permet de revoir les prévisions à la hausse de 0,4M€ soit **4,1M€** d'encaissements au total prévus sur l'exercice.

3. Dépenses du budget rectificatif 2026 n°2

3.1 Synthèse des dépenses inscrites au budget rectificatif 2026 n°2

3.1.1 Autorisations d'engagement

De quoi parle-t-on ?

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1	
Masse salariale	115 017 543 €	118 044 369 €	122 699 264 €	123 079 264 €	122 972 019 €	-107 245 €	-0,1%
Fonctionnement	34 540 254 €	40 405 397 €	38 770 512 €	38 770 512 €	40 751 730 €	1 981 218 €	5,1%
Investissement	4 429 444 €	7 459 889 €	6 493 844 €	6 493 844 €	6 181 671 €	-312 173 €	-4,8%
TOTAL autorisations d'engagement	153 987 241 €	165 909 656 €	167 963 620 €	168 343 620 €	169 905 420 €	1 561 800 €	0,9%

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget rectificatif 2026 n°2

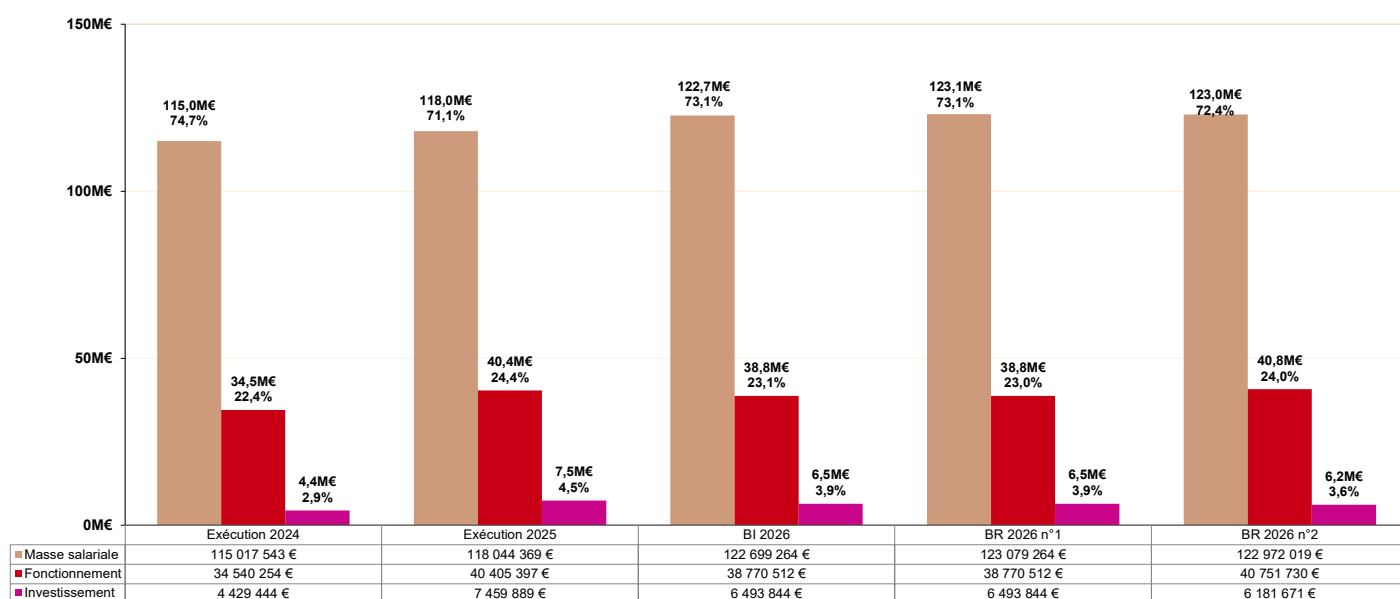


Figure 2 : évolution des autorisations d'engagement depuis 2024 par nature (données prévisionnelles en 2026)

Les **autorisations d'engagement** inscrites au budget rectificatif 2026 n°2 sont évaluées à **169,9M€**, en hausse de 1,6M€ par rapport aux prévisions du BR de mars dernier.

En fonctionnement, les engagements relatifs aux **versements CDSN** augmentent de **1,7M€** pour atteindre le montant global de 15,3M€ en 2026. La hausse correspond principalement à un ajustement au réel du nombre de doctorants de la nouvelle promotion 2026-2029 qui vont faire leur thèse dans un établissement partenaire, ainsi que de la réévaluation du montant à reverser en raison de la revalorisation des salaires des doctorants. Il est également à noter un engagement rétroactif avec un établissement ayant signé très tardivement les conventions de versement, et qui va surtout générer un impact sur les crédits de paiement et donc les charges de l'année pour 0,38M€.

L'établissement a prévu dès le BI 2026 un volume de 0,9M€ d'AE en **investissement** afin de pouvoir engager le versement au CROUS de sa participation pour les travaux à venir du **gymnase** sur le site Monod. Cet engagement fait suite à la signature de la convention. Les crédits de paiement de cette participation sont programmés en 2026 pour 50%, en 2027 pour 40% et en 2028 pour 10%.

La diminution de 0,3M€ des AE d'investissement au BR 2026 s'explique par des ajustements des prévisions, notamment sur les contrats fléchés pour 0,2M€.

La prévision de **masse salariale** demeure stable par rapport au BR de mars dernier, que ce soit sur le support État ou bien sur les ressources propres.

3.1.2 Crédits de paiement

De quoi parle-t-on ?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Masse salariale	114 958 493 €	118 039 996 €	122 699 264 €	123 079 264 €	122 972 019 €	-107 245 € -0,1%
Fonctionnement	35 476 674 €	36 999 733 €	39 406 031 €	39 406 031 €	39 987 312 €	581 281 € 1,5%
Investissement	5 212 838 €	3 608 490 €	9 629 774 €	5 775 774 €	5 525 969 €	-249 805 € -4,3%
TOTAL crédits de paiement	155 648 005 €	158 648 219 €	171 735 069 €	168 261 069 €	168 485 300 €	224 231 € 0,1%

Tableau 3 – Crédits de paiement par masse inscrits au budget rectificatif 2026 n°2

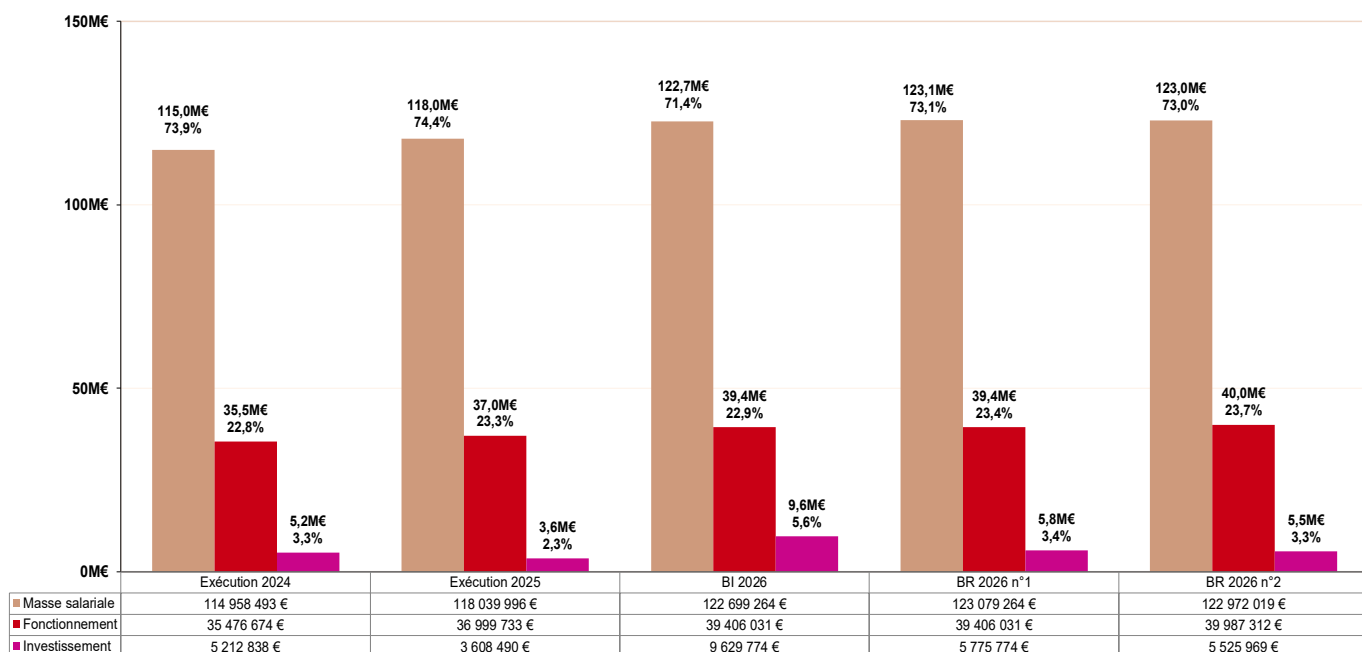


Figure 3 : évolution des crédits de paiement depuis 2024 par nature de dépenses (données prévisionnelles en 2026)

Les **crédits de paiement** (CP) 2026 sont évalués à **168,5M€**, soit +0,2M€ en comparaison des prévisions du BR de mars.

Les CP de fonctionnement augmentent globalement de 0,6M€ en 2026. Toutefois, ils diminuent de 0,45M€ sur les contrats fléchés en raison d'ajustement des prévisions sur l'ensemble des contrats, mais augmentent de 1,03M€ parmi les autres postes de dépenses de l'établissement. Ce sont principalement les **versements CDSN** qui constituent cette hausse avec 0,9M€ de CP supplémentaires au BR 2026, en raison du versement rétroactif à un établissement ayant signé tardivement les conventions de versement pour 0,4M€ et de l'ajustement des crédits à verser pour les promotions en cours.

En **investissement**, la diminution de 0,25M€ correspond également à un ajustement des prévisions sur les contrats fléchés. Les variations observées parmi les dépenses globalisées aboutissent à un montant global presque identique à la prévision du BR de mars.

La prévision de **masse salariale** demeure stable par rapport au BR de mars dernier, que ce soit sur le support État ou bien sur les ressources propres.

Ces prévisions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

3.2 Dépenses de fonctionnement du budget rectificatif 2026 n°2

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites au BR 2026 n°2 pour **40,75M€** en autorisations d'engagement et **39,99M€** en crédits de paiement.

3.2.1 Dépenses globalisées

Plus de 88% des crédits de fonctionnement concerne des dépenses globalisées, financées par la dotation de la SCSP et les ressources propres générées par l'établissement dans le cadre de son activité.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition des dépenses globalisées selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs :

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	Exécution 2025 (en crédits de paiement)	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Versements CDSN aux établissements d'accueil	11 100 178 €	13 960 493 €	13 026 709 €	13 026 709 €	13 912 959 €	886 250 €
Dépenses courantes de l'établissement	11 671 366 €	10 628 480 €	10 658 787 €	10 658 787 €	10 486 514 €	-172 273 €
Fonctionnement des structures : moyens établissement et ressources propres	7 054 188 €	6 898 410 €	8 321 081 €	8 321 081 €	8 710 650 €	389 569 €
Dépenses VPR hors dotations laboratoires (anciennement fonds recherche)	784 841 €	696 596 €	910 000 €	910 000 €	839 419 €	-70 581 €
Colloques	534 996 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Documentation BDL	819 900 €	831 021 €	826 000 €	826 000 €	826 000 €	0 €
Versements RH (mises à disposition)	414 247 €	680 590 €	368 811 €	368 811 €	368 811 €	0 €
Projets SI	111 722 €	134 457 €	137 733 €	137 733 €	132 319 €	-5 414 €
TOTAL (CP)	32 491 438 €	33 830 048 €	34 249 121 €	34 249 121 €	35 276 672 €	1 027 551 €

Les **versements CDSN** aux établissements d'accueil constituent la hausse la plus significative par rapport aux prévisions initiales. Ils sont prévus pour **13,9M€** de crédits de paiement en 2026. La hausse de 0,9M€ s'explique par versement rétroactif à un établissement ayant signé tardivement les conventions de versement pour 0,4M€ et de l'ajustement des crédits à verser pour les promotions en cours. Les autorisations d'engagement sont quant à elles estimées à 15,3M€ soit +1,7M€ afin d'engager les fonds des versements rétroactifs mais aussi prendre en compte le volume réel du nombre d'étudiants de la nouvelle promotion 2026-2029 ainsi que le montant revalorisé pour celle-ci.

Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des versements pour l'ensemble de la période	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement				
			AE consommées en 2023	AE consommées en 2024	AE consommées en 2025	AE BR 2026	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2023	CP consommés en 2024	CP consommés en 2025	CP BR 2026	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2022-2025	138	12 673 368 €	12 581 532 €	0 €	0 €	91 836 €	12 673 368 €	4 837 291 €	4 193 845 €	3 509 580 €	132 652 €	12 673 368 €
Cohorte 2023-2026	133	12 590 844 €	7 005 432 €	3 692 052 €	1 609 356 €	284 004 €	12 590 844 €	297 154 €	3 862 977 €	5 209 370 €	3 200 307 €	12 569 808 €
Cohorte 2024-2027	133	12 797 952 €		5 100 561 €	6 831 258 €	866 133 €	12 797 952 €		231 860 €	4 531 072 €	4 900 000 €	9 662 932 €
Cohorte 2025-2028	135	13 653 360 €			8 697 696 €	4 955 664 €	13 653 360 €			491 633 €	5 100 000 €	5 591 633 €
Cohorte 2026-2029	138	14 626 206 €				9 114 882 €	9 114 882 €				580 000 €	580 000 €
Total	677	66 341 730 €	19 586 964 €	8 792 613 €	17 138 310 €	15 312 519 €	60 830 406 €	5 134 445 €	8 288 682 €	13 741 655 €	13 912 959 €	41 077 741 €

Les **dépenses courantes** de l'École sont en légère baisse, en crédits de paiement, en comparaison de la prévision initiale. Elles atteignent **10,5M€** et regroupent les principales charges de l'établissement (dites incompressibles) telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	Exécution 2025 (en crédits de paiement)	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	5 564 980 €	4 621 682 €	3 859 451 €	3 859 451 €	4 066 429 €	206 978 €
Frais de maintenance	1 699 990 €	1 611 983 €	2 222 790 €	2 222 790 €	2 183 350 €	-39 440 €
Abonnement/redevance de maintenance et GER	1 299 742 €	1 363 854 €	1 392 273 €	1 392 273 €	1 426 482 €	34 209 €
Gardiennage	1 127 393 €	1 190 962 €	1 306 884 €	1 306 884 €	1 333 124 €	26 240 €
Nettoyage et entretien	844 637 €	836 091 €	866 500 €	866 500 €	847 058 €	-19 442 €
Autres loyers	784 178 €	597 416 €	448 561 €	448 561 €	74 372 €	-374 189 €
Accueil physique et téléphonique	128 980 €	135 223 €	148 468 €	148 468 €	139 029 €	-9 439 €
Environnement et gestion des déchets	82 093 €	97 238 €	123 860 €	123 860 €	123 860 €	0 €
Marchés transversaux	139 374 €	174 032 €	290 000 €	290 000 €	292 810 €	2 810 €
TOTAL (CP)	11 671 366 €	10 628 480 €	10 658 787 €	10 658 787 €	10 486 514 €	-172 273 €

Les prévisions de **dépenses énergétiques** augmentent de 0,2M€ en crédits de paiement. En droits constatés (rattachement comptable des charges à l'exercice), ces dépenses prévisionnelles **demeurent stables** par rapport aux prévisions initiales avec une faible hausse de 0,08M€. Les charges d'électricité augmentent de 143k€ en raison du refroidissement des locaux lors des canicules, mais les charges des autres postes diminuent globalement de 58k€.

Les consommations sont maîtrisées et optimisées par l'ENS de Lyon malgré des surfaces supplémentaires depuis 2022 ou de nouveaux équipements énergivores. L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour conduire ses activités dans une démarche durable et responsable. Des études sont menées pour réduire davantage les consommations et donc les dépenses de fluides.

Au global, **les dépenses d'énergie 2026 représentent 4M€.**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges de fluides par poste de dépenses en droits constatés :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Electricité	2 172 807 €	2 901 640 €	5 203 257 €	3 857 445 €	2 437 444 €	2 540 000 €	2 540 000 €	2 683 000 €	143 000 €
Gaz	138 320 €	177 366 €	196 896 €	168 510 €	174 413 €	180 000 €	180 000 €	165 500 €	-14 500 €
Eau	269 540 €	178 692 €	205 498 €	212 242 €	194 798 €	200 000 €	200 000 €	196 000 €	-4 000 €
Chauffage urbain	1 047 515 €	1 402 363 €	1 152 415 €	1 071 205 €	1 002 780 €	1 030 000 €	1 030 000 €	990 000 €	-40 000 €
Total	3 628 183 €	4 660 061 €	6 758 066 €	5 309 403 €	3 809 436 €	3 950 000 €	3 950 000 €	4 034 500 €	84 500 €

Les coûts de **maintenance** comprennent les interventions obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI et également par le service Accueil et Sécurité. Ils sont estimés à **2,2M€** en 2026 avec une prévision stable par rapport au BI.

Le loyer payé par l'ENS de Lyon depuis 25 ans à Alliade pour la résidence étudiante Bonnamour (site Descartes) a pris fin en octobre 2025. La résidence est désormais la propriété de l'École. La fin de ce loyer constitue une économie de 0,6M€ pour l'établissement sur un exercice complet, qui est toutefois à nuancer car de nouvelles dépenses vont être réalisées tel que le remplacement de 380 détecteurs incendie.

En 2025, les dépenses prévues pour le **loyer du bâtiment Condorcet** (site Monod) ont été diminuées de 0,24M€ en raison d'une expertise judiciaire en cours faisant suite à des sinistres. Il était prévu au BI 2026 les crédits pour le loyer de l'année, ainsi que les crédits complémentaires pour rattraper les paiements gelés fin 2024 et en 2025. En parallèle, une reprise de provision devait être réalisée pour le dernier trimestre 2024 et la totalité de l'année 2025. Le litige étant toujours en cours, les crédits de paiement ont été déprogrammés à ce budget rectificatif. La reprise de provision 2024-2025 qui était prévue au BI est annulée et il y a une augmentation de la provision avec les données 2026. Tous ces mouvements ont un impact neutre sur les indicateurs de l'établissement.

Les dépenses de **gardiennage** sont en hausse en raison principalement d'un renfort de la sécurité pour la BDL non prévu au budget initial.

Le fonctionnement des structures augmente de 0,4M€, avec **8,7M€** prévus en 2026 : organisation du concours d'entrée, fonctionnement des départements d'enseignement et des laboratoires de recherche, des services centraux, etc. Ce fonctionnement est financé via les moyens établissement et des ressources propres (prestations de recherche par exemple dans les laboratoires). Pour rappel, l'établissement avait décidé en 2024 de réduire de 10% les dotations en moyens établissement de chaque centre de responsabilité budgétaire afin de contenir les impacts sur le déficit du résultat et les prélèvements sur les réserves. Cette réduction de 10% a été reconduite en 2025 et 2026.

Enfin et conformément à la circulaire n°6506/SG du Premier Ministre datée du 4 octobre 2025, les dépenses de la direction de la **communication** ont été réduites de 20%.

3.2.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses de fonctionnement de l'ENS de Lyon, celles financées totalement par des recettes fléchées (contrats de recherche et de formation essentiellement) sont estimées à **4,7M€** au BR 2026 n°2.

	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2/ BR 2026 n°1
ANR PIA IDEX	4 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	328 534 €	525 955 €	1 021 111 €	1 021 111 €	975 063 €	-46 048 €
Total ANR PIA	333 334 €	525 955 €	1 021 111 €	1 021 111 €	975 063 €	-46 048 €
ANR hors PIA	1 228 488 €	1 244 385 €	1 424 802 €	1 424 802 €	1 613 422 €	188 620 €
Union Européenne	538 239 €	489 939 €	792 402 €	792 402 €	549 385 €	-243 017 €
Région	168 856 €	94 393 €	80 486 €	80 486 €	174 857 €	94 371 €
Autres	716 318 €	815 014 €	1 838 110 €	1 838 110 €	1 397 913 €	-440 197 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	2 985 236 €	3 169 686 €	5 156 910 €	5 156 910 €	4 710 640 €	-446 270 €

Les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 0,5M€ par rapport aux prévisions du budget initial. Cela ne traduit pas une diminution de l'activité, il s'agit plutôt d'un ajustement des prévisions au regard de l'exécution réalisée en 2025 et de celle constatée depuis le début d'année 2026.

3.3 Dépenses d'investissement du budget rectificatif 2026 n°2

Les dépenses d'investissement prévues au BR 2026 n°2 s'élèvent à **6,2M€** en autorisations d'engagement (soit -0,3M€ par rapport au BR de mars) et à **5,5M€** en crédits de paiement (soit -0,2M€).

3.3.1 Dépenses globalisées

Les investissements dits globalisés sont financés par l'établissement via le fonds de roulement mais aussi par des ressources propres notamment dans les structures de recherche.

Ce tableau présente la répartition des prévisions de dépenses globalisées d'investissement par service et/ou vice-présidence.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	Exécution 2025 (en crédits de paiement)	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	2 011 523 €	941 356 €	1 692 501 €	1 692 501 €	1 674 339 €	-18 162 €
Investissements VPR (PPI)	343 860 €	502 056 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 142 471 €	42 471 €
Laboratoires sur recettes propres	167 837 €	374 569 €	71 478 €	71 478 €	259 065 €	187 587 €
Dépenses VPR (fonds recherche)	160 764 €	55 186 €	120 000 €	120 000 €	104 428 €	-15 572 €
Direction des systèmes d'informations	235 343 €	115 755 €	195 676 €	195 676 €	121 706 €	-73 970 €
Départements de formation et vie étudiante	149 337 €	235 462 €	231 407 €	231 407 €	281 320 €	49 913 €
Autres investissements	340 481 €	133 774 €	376 566 €	376 566 €	219 495 €	-157 071 €
TOTAL	3 409 144 €	2 358 159 €	3 787 628 €	3 787 628 €	3 802 824 €	15 196 €

Compte tenu de la situation financière, l'ENS de Lyon poursuit en 2026 les efforts amorcés les années précédentes en maintenant le gel de certains projets d'envergure, tels que la réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour sur le site Descartes, tant que des financements externes ne sont pas obtenus. Des demandes de financements externes sont engagées afin de lancer des investissements jugés prioritaires mais que l'établissement ne peut pas assumer sur son fonds de roulement.

Le budget de dépenses consacré aux **travaux et aménagements** portés par la direction du patrimoine est stable par rapport aux prévisions initiales. Pour rappel, la priorité fixée par la gouvernance est donnée aux travaux réglementaires et notamment ceux pour la sécurité des biens et des personnes. Il est à souligner que les recettes supplémentaires du nouveau barème des droits d'inscription sont consacrées des projets immobiliers au service de la vie étudiante (gymnase site Monod par exemple).

Dans le cadre de la construction de la nouvelle résidence étudiante par le CROUS sur le site Monod, l'établissement participe à hauteur de 0,9M€ pour le **gymnase**. L'engagement a été concrétisé suite à la signature de la convention. Ce sont **0,45M€** qui doivent être reversés en 2026 soit 50%, conformément à la convention prévue avec le CROUS. L'École prévoit aussi 0,07M€ pour le raccordement d'un portail et la création d'une tranchée, dans le cadre des travaux menés par le CROUS pour la résidence Debourg.

Les travaux de **désenfumage** du site Monod, prévus à l'origine au budget 2025, avaient été reprogrammés en 2026. Les travaux ne seront pas effectués sur l'exercice et devraient être reprogrammés en 2027. Ce sont donc 236k€ qui sont déprogrammés au BR 2026 n°2.

De **nouveaux projets** non prévus au BI 2026 ont été lancés. Ce sont **217k€** qui sont programmés au BR n°2 afin de réaliser les travaux de **sécurisation du hall de la BDL**. Ce sont également **75k€** qui sont prévus afin d'effectuer les travaux nécessaires pour l'amélioration des **VMC** de la résidence Bonnamour.

La décision de réaliser les travaux d'**étanchéité de l'aile B de la BDL** a été prise au printemps 2025. Ces travaux n'ayant pas pu se faire en 2025, ils ont lieu cette année pour un volume de **170k€** de CP.

La mise en conformité de la salle Parenthèse, qui est un lieu d'expositions, de rencontres et espace détente à la BDL avait été prévue au budget 2025 pour 50k€. Les travaux sont finalement réalisés en 2026 pour un budget réévalué à **98k€**.

Les travaux du **centre de santé étudiante** se sont achevés cet été (119k€). Ce centre de santé propose aux étudiantes et étudiants de l'ENS de Lyon une écoute, un soutien et des soins accessibles et de qualité, dans un cadre bienveillant et confidentiel.

Le budget d'investissement de la **vice-présidence Recherche**, qui a augmenté significativement au BI 2026, est stable au BR n°2. L'enveloppe annuelle allouée est ainsi passée de 0,5M€ à **1,1M€** : elle comprend les achats d'équipements scientifiques (0,43M€) mais également la participation aux travaux d'aménagement pour accueillir les équipements de cryomicroscopie (0,7M€ de CP en 2026) et aux études préliminaires pour l'installation de serveurs à bain d'huile (0,02M€).

3.3.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses d'investissement de l'ENS de Lyon, celles financées intégralement par des contrats fléchés sont évaluées à **1,7M€** en autorisations d'engagements mais aussi en crédits de paiement.

	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2/ BR 2026 n°1
ANR PIA IDEX	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	181 699 €	233 351 €	2 499 336 €	373 000 €	476 338 €	103 338 €
Total ANR PIA	181 699 €	233 351 €	2 499 336 €	373 000 €	476 338 €	103 338 €
ANR hors PIA	284 295 €	316 635 €	381 309 €	381 309 €	598 036 €	216 727 €
Union Européenne	263 839 €	142 399 €	1 420 164 €	40 000 €	44 391 €	4 391 €
Région	1 593 €	74 765 €	45 000 €	45 000 €	85 841 €	40 841 €
Autres	1 072 268 €	483 180 €	1 496 337 €	1 148 838 €	518 539 €	-630 299 €
Investissement fléché en crédits de paiement	1 803 694 €	1 250 330 €	5 842 146 €	1 988 146 €	1 723 145 €	-265 001 €

Pour rappel, le BR de mars dernier a pris en compte la déprogrammation des 3,85M€ de crédits de paiement (reprogrammés en 2027) nécessaires au paiement des équipements pour la future plateforme de **cryomicroscope électronique**. Les travaux prévus en 2026 pour l'installation de ces équipements s'élèvent à 1,25M€ de crédits de paiement au BR n°2 : 0,54M€ sont financés par des contrats fléchés (EQUIPEX, FEDER...) et l'établissement apporte également 0,71M€ de crédits de paiement via le PPI Recherche en 2026.

Parmi les achats réalisés ou à venir cette année, le laboratoire de chimie acquiert à hauteur de 135k€ une **console pour spectromètre RMN liquide** principalement financée via des contrats de recherche et pour laquelle l'École participe via les moyens établissement (PPI) pour 15k€. Le laboratoire de physique prévoit 300k€ de dépenses d'investissement via les contrats fléchés.

3.4 Dépenses de masse salariale du budget rectificatif 2026 n°2

3.4.1 La masse salariale

De quoi parle-t-on ?

Les **dépenses de personnel** : rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

Masse salariale État : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

Ressources Propres : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

3.4.1.1 Masse salariale globale

	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Masse salariale Etat	106 755 109 €	109 270 409 €	112 517 765 €	112 897 765 €	112 564 681 €	-333 084 €
Masse salariale ressources propres	8 203 384 €	8 769 587 €	10 181 499 €	10 181 499 €	10 407 338 €	225 839 €
dont ressources propres globalisées	1 889 783 €	1 768 986 €	1 574 267 €	1 574 267 €	2 137 820 €	563 553 €
dont ressources propres fléchées	6 313 601 €	7 000 601 €	8 607 232 €	8 607 232 €	8 269 518 €	-337 714 €
TOTAL masse salariale	114 958 493 €	118 039 996 €	122 699 264 €	123 079 264 €	122 972 019 €	-107 245 €

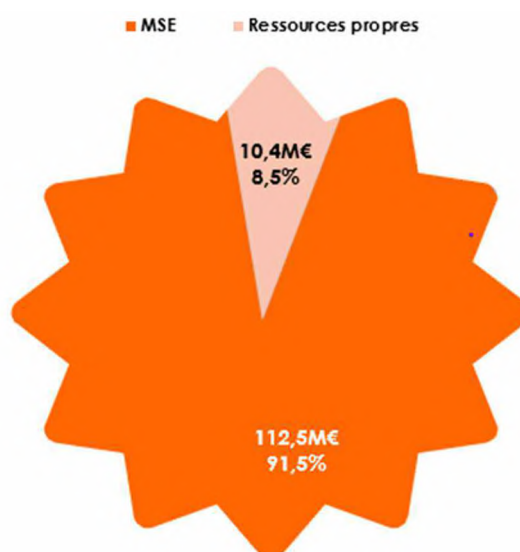


Figure 3 – Part relative de la masse salariale en fonction du support budgétaire

Support budgétaire	BI 2026	BR 2026	€	▲
MSE	112 517 765 €	112 564 681 €	0,05 M€	0,04%
RP	10 181 499 €	10 407 338 €	0,23 M€	2,2%
Total	122 699 265 €	122 972 019 €	0,27 M€	0,2%

Entre la prévision initiale et rectificative, les coûts salariaux en très légère augmentation **0,05M€ (0,04%)**, et une masse salariale en légère hausse sur le budget propre : **0,23M€ (2,2%)**.

Contexte

Au cours des cinq dernières années, un contexte de forte inflation a impacté de manière significative la masse salariale de l'École, et restreint ses marges de manœuvres (notamment du fait de la fongibilité asymétrique), la MSE mobilisant les $\frac{3}{4}$ du budget.

Taux d'inflation Données Banque de France	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026	Total Cumul
	5,9%	5,7%	2,5%	0,9%	2,5%	17,5%

Pour redynamiser les rémunérations des agents publics et contrer les effets de cette spirale inflationniste (17,5% entre 2022 et 2026 ; soit un taux annuel moyen de près de 3,5%), l'État a mobilisé plusieurs leviers de politique RH : revalorisation indiciaire, indemnités, primes, prestations sociales.

Pour 2026, l'impact de ces dispositifs est estimé à **3,3M€** sur le budget de l'École, dont **2,3M€** liés à la prise en charge des élèves fonctionnaires stagiaires. Ces derniers représentent 68 % du déséquilibre budgétaire, supporté sur les crédits de personnel.

Montant du financement de l'ENS de Lyon sur dispositifs RH gouvernementaux

Type	Dispositifs RH Ministériels	Solde budgétaire			Dont Normaliens
		Recettes SCSP	Impact MSE en année pleine	Différentiel	
SMIC	SMIC - Effets cumulés	1 352 028 €	2 803 667 €	- 1 451 639 €	- 1 451 639 €
Charge / contribution	Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2026	1 327 246 €	1 769 520 €	- 442 274 €	- 331 706 €
Indiciaire	Point indice 2023	1 030 181 €	1 414 364 €	- 384 183 €	- 148 974 €
	Reval° des grilles de rémunérations : +5 points	685 551 €	941 212 €	- 255 661 €	- 138 238 €
	Point indice 2022	2 926 308 €	3 143 445 €	- 217 137 €	- €
	Changement d'échelon Eleves	- €	150 000 €	- 150 000 €	- 150 000 €
	Reval° des grilles de rémunérations - Cat.B & C	76 867 €	105 533 €	- 28 666 €	- €
	Sous total 1 : surcoûts mesures gouvernementales	7 398 181 €	10 327 741 €	- 2 929 560 €	- 2 220 557 €
Indemnitare	Indemnité fin de contrat	- €	40 023 €	- 40 023 €	- €
	Revalorisation des CET	- €	15 000 €	- 15 000 €	- €
Prestation sociale	PSC / MGEN 2026	641 812 €	641 812 €	- €	- €
	Forfait mobilité durable	- €	80 400 €	- 80 400 €	- 18 500 €
	Forfait télétravail	- €	44 085 €	- 44 085 €	- €
Charge / contribution	Reval° - Charges patronales	- €	183 317 €	- 183 317 €	- 42 431 €
	Reval°- Remboursement du forfait de transport	- €	50 366 €	- 50 366 €	- €
	Forfait social	- €	10 000 €	- 10 000 €	- 5 613 €
	Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2025	1 773 431 €	1 774 783 €	- 1 352 €	- 1 352 €
	Sous total 2 : divers autres surcoûts	2 415 243 €	2 839 786 €	- 424 543 €	- 67 896 €
Total 1 + 2		9 813 424 €	13 167 527 €	- 3 354 103 €	- 2 288 453 €

Au 1er janvier 2026, le taux de la contribution employeur au CAS Pensions a augmenté de 4 points, entraînant une charge supplémentaire de 1,77 M€, compensée à 75 % par une hausse de la SCSP.

Les Écoles normales supérieures sont d'autant plus affectées par ce contexte inflationniste en raison de leur singularité. En effet, les tensions sur la masse salariale proviennent de l'impact de ces dispositifs sur ses personnels (comme pour l'ensemble des universités), mais aussi de leur population d'élèves fonctionnaires stagiaires.

Année	SMIC Date d'entrée en vigueur
2 020	01/01/2020
2 021	01/01/2021
2 021	01/10/2021
2 022	01/01/2022
2 022	01/05/2022
2 022	01/08/2022
2 023	01/01/2023
2 023	01/05/2023
2 024	01/01/2024
2 024	01/11/2024
2 026	01/01/2026
2 026	01/06/2026

Pour exemple, si la MSE a été contrainte par les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC (+2,8M€), ces rehaussements ont impacté dans une large proportion les élèves normaliens. En raison d'un mécanisme de revalorisation automatique, le SMIC a augmenté 12 fois depuis le 1^{er} janvier 2020.

Chacune de ces hausses s'est accompagnée d'une augmentation du coût des rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires : **2,6M€** cumulés au 31/12/2026 sur un total de **2,8M€** (soit **93%** du total établissement).

A ce jour, la compensation du SMIC demeure partielle (1,35M€) ce qui impose à l'ENS de Lyon un effort de contribution significatif.

Par ailleurs, il convient de souligner que les revalorisations à venir continueront d'avoir des effets importants sur les capacités de financement de l'École, et fragiliseront sa construction budgétaire

L'établissement doit s'adapter aux contraintes budgétaires induites par la compensation partielle de mesures salariales ministérielles afin de sécuriser le financement de ses dépenses salariales et de maintenir sa capacité d'investissement.

3.4.1.2 Masse salariale État

A- Principaux éléments de variation de la masse salariale État

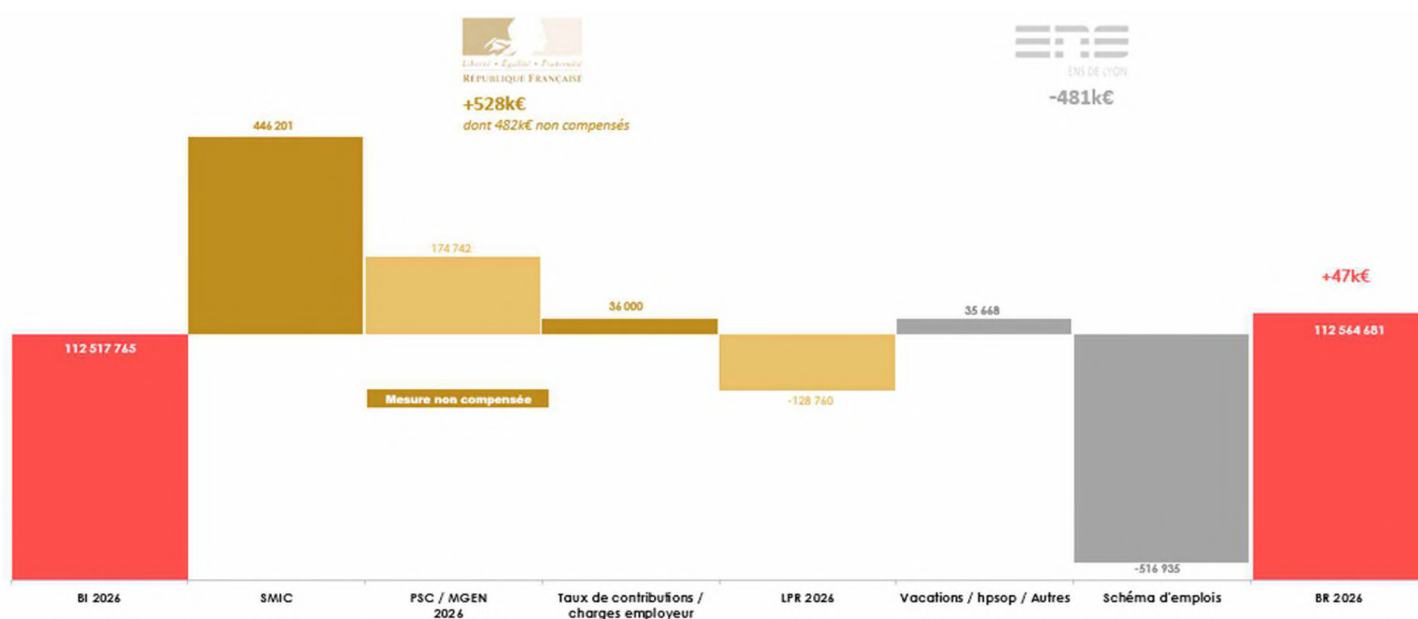


Figure 4 : Principaux facteurs d'évolution des coûts de rémunérations entre la prévision initiale et rectificative

Budget	BI 2026	BR 2026	€	▲
MSE	112 517 765 €	112 564 681 €	46 915 €	0,04%

Entre ces deux prévisions, les dépenses de rémunérations restent stables(0,04%).

La décomposition des crédits de personnels par facteur d'évolution quantifie l'impact financier de chaque dispositif RH entre le budget initial et sa version rectificative.

Ces éléments de rémunérations sont également regroupés par type, permettant de distinguer les mesures réglementaires (obligatoires), de celles relevant de décisions de l'établissement.

➔ Réglementaires : 528k€

► SMIC 2026 :

En 2026, le SMIC a fait l'objet de deux revalorisations successives : +1,18 % au 1er janvier, puis +2,41 % au 1er juin. Ces hausses ont entraîné une augmentation mécanique de la masse salariale pour les salariés rémunérés au niveau du SMIC : +446k€

Répartition par population de l'impact des hausses du SMIC

	Population	SMIC1	SMIC2	Total
Elèves	Elèves	151 416	278 635	430 051
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	-	-	-
	Contractuels	2 150	2 587	4 738
	Doctorants	-	-	-
	Sous total Elèves & E/C	153 566	281 222	434 789
Biatss	Titulaires	-	6 120	6 120
	Contractuels	-	5 292	5 292
	Sous total BIATSS	-	11 412	11 412
	Total	153 566	292 634	446 201

En cumul, les effets du SMIC sur les dépenses salariales s'élèvent à 2,8M€ au 31/12/2024, dont 2,6M€ pour les seuls élèves fonctionnaires stagiaires (93%).

Par ailleurs, les revalorisations successives du SMIC sont actuellement compensées par le versement d'une indemnité différentielle, sans modification du minimum de traitement indiciaire, maintenu à l'IM 366. Un relèvement de ce minimum à l'IM 380 entraînerait une augmentation significative et pérenne de la masse salariale, en doublant environ le coût de la revalorisation du SMIC supporté par l'École (soit 892k€ contre 446k€ en 2026)

► **Protection sociale complémentaire 2026 :**

Depuis le 1er mai 2026, un nouveau régime obligatoire de protection sociale complémentaire santé est mis en place. Le coût de cette mesure est estimé à 549k€ pour l'année 2026, soit + 174k€ comparé aux prévisions inscrites au BI 2026. Ce dispositif est intégralement compensé dans ce budget.

Répartition par population de la PSC 2026

	Population	BI 2026	BR 2026	Écart
Elèves	Elèves	200 096	255 108	55 012
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	46 680	73 026	26 346
	Contractuels	9 656	18 113	8 457
	Doctorants	33 552	41 006	7 454
	Sous total Elèves & E/C	289 984	387 253	97 269
Biatss	Titulaires	61 604	124 982	63 378
	Contractuels	23 192	37 287	14 095
	Sous total BIATSS	84 796	162 269	77 473
	Total	374 780	549 522	174 742

► **Taux de contribution / charges employeur :**

Au 1er janvier 2026, le taux patronal de l'assurance vieillesse déplafonnée applicable aux agents contractuels passe de 2,02 % à 2,11 %, soit une hausse de 0,09 point.

Cette mesure non compensée impact la MSE à hauteur de 36k€.

Engagées depuis 2021, les revalorisations indemnitaires des enseignants-chercheurs devaient se poursuivre en 2026, avec une enveloppe de 129 k€ inscrite au BI 2026. Toutefois, le MESR ne prévoit pas de nouvelle revalorisation de la RIPEC C1 en 2026, son montant demeure donc fixé à 4 800 € annuels, conduisant à ajuster la prévision budgétaire initiale.

Cette mesure est généralement intégralement compensée par le ministère.

➔ **A l'initiative de l'établissement : -481k€**► **Autres :**

Autres	BR 2026
Vacations	56 343 €
H-spop	9 347 €
Autres	- 30 022 €
Total	35 668 €

- Les coûts salariaux relatifs aux **vacations** augmentent de **56k€** (ajustements en fonction des besoins de services / départements) ;
- Les prévisions de dépenses « **Hors Paiement Sans Ordonnancement Préalable** » sont ajustées de 9k€, avec notamment des crédits supplémentaires consacrés aux dépenses du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (**FSDIE**) qui participe au financement de projets conduits par des étudiants de l'École
- L'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) : le financement de cette allocation versée par Pôle emploi pour les anciens personnels de l'ENS de Lyon diminue de 30k€ dans ce budget

► **Schéma d'emploi /Valorisation des flux de personnels entre BI / BR :**

Ces montants retranscrivent l'impact financier des variations du volume d'emplois entre les prévisions initiales et rectificatives 2026.

- L'**extension en année pleine N-1** qui mesure l'impact budgétaire d'un mouvement enregistré au cours de l'année 2025 sur l'année 2026 (intégrant notamment les arbitrages de la campagne d'emplois 2025, le retour de césures des élèves normaliens, les départs en retraite...)
- Le **schéma d'emplois 2026** correspond au solde des créations et des suppressions d'emplois sur l'exercice 2026 (toutes les entrées et sorties prévisionnelles, toutes populations confondues)

Valorisation des flux de personnels par population, en k€

	Population	EAP 2025	SE 2026	Total
Elèves	Élèves	-120	-51	-171
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	57	-301	-243
	Contractuels	106	45	151
	Doctorants	-66	-100	-166
BIATSS	Titulaires	-237	1	-236
	Contractuels	-188	337	148
	Total	-448	-69	-517

Les extensions en année pleine (EAP) sur 2026 des mouvements observés en 2025 sont négatifs : -448k€.

Cette diminution s'explique principalement par :

- des départs de normaliens en année de césure en octobre 2025 plus important que ceux prévus initialement ;
- l'allongement des délais de recrutements pour les personnels administratifs contractuels qui reportent des coûts de rémunération prévus sur le T4 2025, sur l'exercice 2026 ;
- des départs d'agents administratifs titulaires non intégrés au BI (notamment en retraites), et de la part décroissante de candidatures de titulaires en remplacement:

Nb de départs en retraite	2023	2024	2025	2026
EC	3	5	7	5
BIATSS	3	6	7	14
Total	6	11	14	19

3.4.1.3 Répartition globale de la masse salariale État par population et type de dépenses

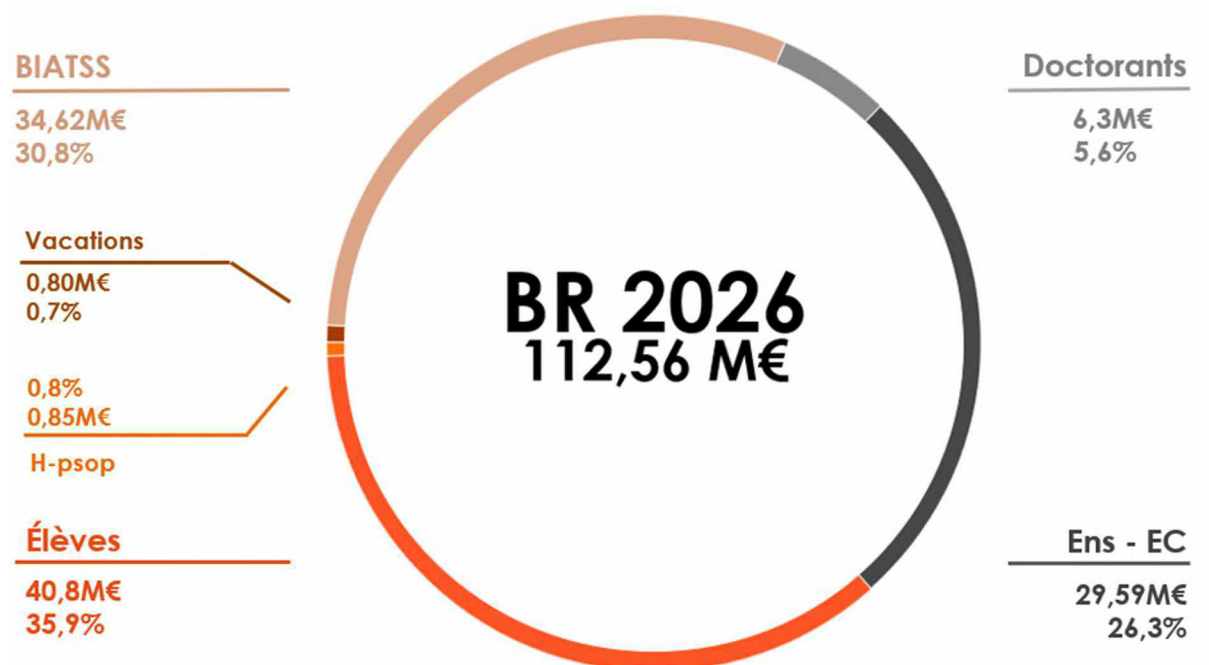
Le montant total des dépenses salariales État prévues est de **112 584 681€** pour ce BR 2026.

Elles se répartissent de la manière suivante selon la population ou le type de dépense :

Population / Type	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Répartition %	Écarts BI / BR	
					€	▲ BI / BR
Élèves	40 004 750	40 384 750	40 387 327	35,9%	382 577	1,0%
Titulaires	27 120 369	27 120 369	26 795 636	23,8%	- 324 734	-1,2%
Contractuels	2 591 064	2 591 064	2 794 874	2,5%	203 810	7,9%
Doctorants	6 481 117	6 481 117	6 306 086	5,6%	- 175 031	-2,7%
Sous total Elèves & E/C	76 197 300	76 577 300	76 283 923	67,8%	86 623	0,1%
Titulaires	27 994 414	27 994 414	27 713 732	24,6%	- 280 682	-1,0%
Contractuels	6 734 774	6 734 774	6 910 058	6,1%	175 284	2,6%
Sous total BIATSS	34 729 188	34 729 188	34 623 791	30,8%	- 105 397	-0,3%
Total - Rémunérations	110 926 488	111 306 488	110 907 714	98,5%	- 18 775	0,0%
Administratives	303 952	303 952	313 089	0,3%	9 137	3,0%
Gpeec	9 000	9 000	9 000	0,0%	-	0,0%
Enseignement	425 632	425 632	464 738	0,4%	39 106	9,2%
CPES	6 900	6 900	15 000	0,0%	8 100	117,4%
Total - Vacations	745 484	745 484	801 827	0,7%	56 343	7,6%
Action sociale	770 793	770 793	755 140	0,7%	- 15 653	-2,0%
FSDIE	75 000	75 000	100 000	0,1%	25 000	33,3%
Total dépenses H-psop	845 793	845 793	855 140	0,8%	9 347	1,1%
Total	112 517 765	112 897 765	112 564 681	100%	46 915	0,04%

La déclinaison des dépenses salariales en fonction de la population permet d'apporter des précisions sur la structure de la MSE :

Répartition des dépenses de MSE par population / type



Plus d'1/3 de la MSE est destinée au financement des élèves fonctionnaires stagiaires (35,9%).

Évolution annuelle de la part de la MSE consacrée aux fonctionnaires stagiaires

%MSE	2022	2023	2024	2025	2026
Fonctionnaires stagiaires	35,2%	35,8%	35,0%	35,4%	35,9%

Ce ratio reste relativement équilibré ces 5 dernières années.

A- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État est fixé à 1 983 ETPT en 2025 (cf. annexe « Tableau des emplois »).

Le plafond autorisé d'emploi sur la MSE fixe le volume maximum d'emplois utilisable par année budgétaire. En l'état ; l'ENS de Lyon consommerait 94,2% des 1983 emplois à sa disposition, 89,3% en excluant les élèves fonctionnaires stagiaires.

	ETPT <i>Emplois rémunérés</i>	BI 2026	BR 2026	Écart	▲
MSE	Élèves	905,3	903,2	- 2,1	-0,2%
	E/C & C titulaires	228,5	226,0	- 2,4	-1,1%
	E/C & C contractuels	56,8	60,1	3,2	5,7%
	Doctorants	156,3	151,8	- 4,5	-2,9%
	BIATSS titulaires	380,8	377,8	- 3,0	-0,8%
	BIATSS contractuels	147,1	148,2	1,1	0,7%
	MS État	1 874,9	1 867,2	- 7,7	-0,4%
	<i>Hors normaliens et doctorants</i>	<i>813,2</i>	<i>812,2</i>	<i>- 1,1</i>	<i>-0,1%</i>
RP	BIATSS	55,1	59,2	4,1	7,4%
	EC / Doctorants	145,6	138,3	- 7,3	-5,0%
	Ressources Propres	200,7	197,5	- 3,2	-1,6%
	Total	2 075,6	2 064,7	- 10,9	-0,5%

L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

Les emplois État (1 867,2 ETPT) et sur ressources propres (197,5 ETPT) se cumulent pour former le plafond d'emplois de l'établissement : 2 064,7 ETPT (-10,9 ETPT par rapport au BI2026).

Zoom sur la MSE

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à 1 867,2 ETPT (-10,9 ETPT comparé au BI). Cette moyenne annualisée est constituée des flux d'emplois prévus sur 2026 ainsi que des effets reports des mouvements d'effectifs 2025.

En retranchant les élèves et Les doctorants du périmètre, l'évolution en ETPT demeure relativement stable -1,1 ETPT (-0,1%) par rapport à la prévision initiale.

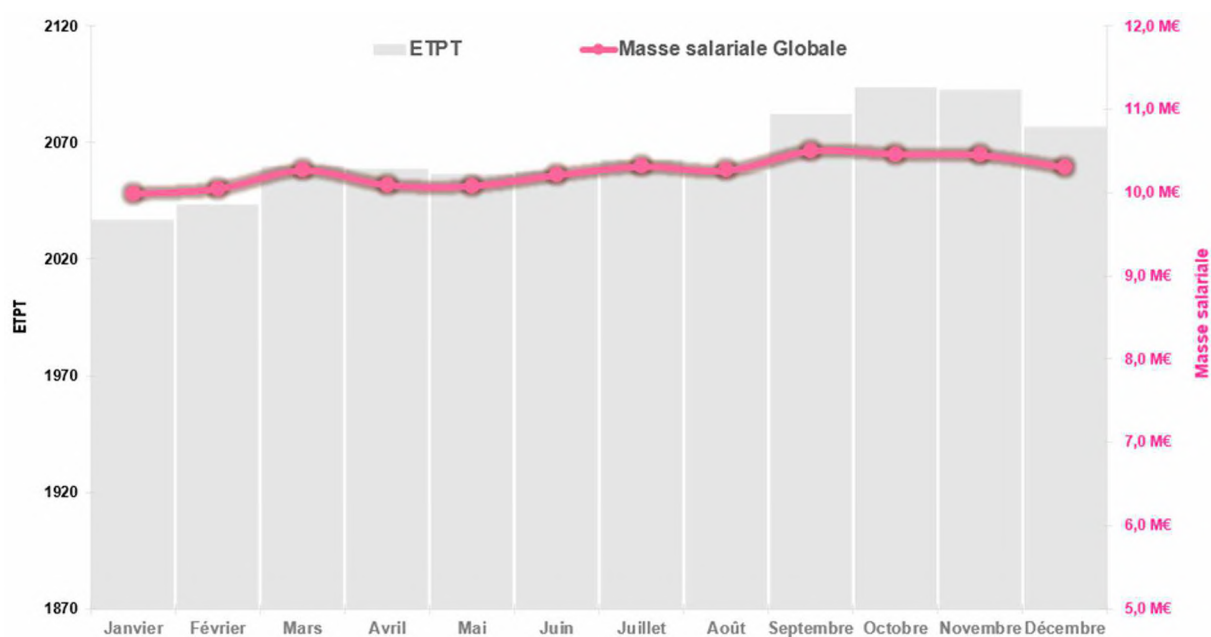


Figure 5 - Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale

Les dépenses salariales mensuelles de l'établissement s'élèvent à 10,24M€ en moyenne.

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le BR 2026 s'élève à 122 972 019€ pour 2 064,7 ETPT :

Support budgétaire	MS	ETPT
État	112 564 681 €	1 867,2
Ressources propres	10 407 338 €	197,5
Total	122 972 019 €	2 064,7

3.4.2 La masse salariale sur ressources propres

	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Masse salariale ressources propres	8 203 384 €	8 769 587 €	10 181 499 €	10 181 499 €	10 407 338 €	225 839 €
dont ressources propres globalisées	1 889 783 €	1 768 986 €	1 574 267 €	1 574 267 €	2 137 820 €	563 553 €
dont ressources propres fléchées	6 313 601 €	7 000 601 €	8 607 232 €	8 607 232 €	8 269 518 €	-337 714 €

Les dépenses de masse salariale financées sur des ressources propres sont évaluées à 10,4M€ au budget rectificatif 2026 n°2, en hausse de 0,2M€.

Les dépenses sur recettes propres globalisées, en hausse de 0,6M€, comprennent notamment les rémunérations des **jurys du concours d'entrée** pour environ **851k€**, soit +129k€ en comparaison de la prévision initiale. Cela s'explique par un ajustement au regard de l'exécution constatée en 2025. Les principales autres rémunérations sont prévues pour des recrutements de doctorants, post-doctorants, ou encore des ingénieurs et techniciens en CDD dans les structures de recherche.

Les dépenses de masse salariale sur les **ressources propres fléchées** sont inscrites à hauteur de **8,3M€** au BR 2026 n°2. La prévision est ajustée à la baisse pour 0,3M€ mais demeure en forte hausse par rapport aux années précédentes.

	Exécution 2024	Exécution 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2/ BR 2026 n°1
ANR PIA IDEX	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	951 335 €	1 205 394 €	2 320 082 €	2 320 082 €	1 757 195 €	-562 887 €
Total ANR PIA	951 335 €	1 205 394 €	2 320 082 €	2 320 082 €	1 757 195 €	-562 887 €
ANR hors PIA	2 548 168 €	2 812 974 €	3 003 214 €	3 003 214 €	3 202 559 €	199 345 €
Union Européenne	1 359 243 €	1 284 465 €	1 041 393 €	1 041 393 €	1 170 785 €	129 392 €
Région	126 430 €	54 781 €	51 429 €	51 429 €	37 896 €	-13 533 €
Autres	1 328 424 €	1 642 987 €	2 191 113 €	2 191 113 €	2 101 083 €	-90 030 €
Masse salariale fléchée	6 313 601 €	7 000 601 €	8 607 232 €	8 607 232 €	8 269 518 €	-337 714 €

D'une façon générale, certaines mesures de revalorisation ne sont pas sans incidence. Par exemple, l'augmentation du coût total employeur des doctorants majore le coût d'une thèse de plus de 5k€ sur 3 ans. En répercutant cette majoration sur environ l'ensemble des doctorants rémunérés sur contrats fléchés, l'enveloppe globale atteint plus de 0,4M€.

Par ailleurs, le projet SFRI porté par la vice-présidence aux Études prévoit une dépense supérieure de 0,5M€, notamment en lien avec les recrutements des doctorants qui doivent être engagés 3 ans avant la fin de projet (juin 2029). Pour rappel, le budget alloué prévoit le financement de 13 thèses : deux ont démarré en 2024, sept ont débuté à la rentrée 2025 et quatre commencent cette année.

4. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables

	Exercice 2024	Exercice 2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2	Ecart BR 2026 n°2 / BR 2026 n°1
Résultat	578 253 €	-371 787 €	-4 844 415 €	-3 447 332 €	-3 944 990 €	-497 658 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	3 610 399 €	4 504 347 €	-1 446 544 €	-49 461 €	-301 362 €	-251 901 €
Fonds de roulement	12 404 349 €	16 234 565 €	7 761 472 €	12 541 976 €	12 001 327 €	-540 649 €
Solde budgétaire	1 659 004 €	860 895 €	-13 133 731 €	-8 762 005 €	-4 765 076 €	3 996 929 €
Trésorerie	27 780 924 €	27 964 134 €	11 360 829 €	18 893 388 €	22 645 573 €	3 752 185 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont des ratios en droits constatés. Les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie se calculent en prenant comme niveau de départ celui constaté lors du compte financier 2025.

Les dépenses non décaissables (pour ordre - sans impact sur la trésorerie) et non budgétaires sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables et non budgétaires qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

4.1 Le solde budgétaire du BR 2026 n°2

De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire est déficitaire au budget rectificatif 2026 n°2 : **4 765 076€**. Il s'améliore par rapport aux prévisions du BI et du BR de mars mais demeure sur une trajectoire préoccupante.

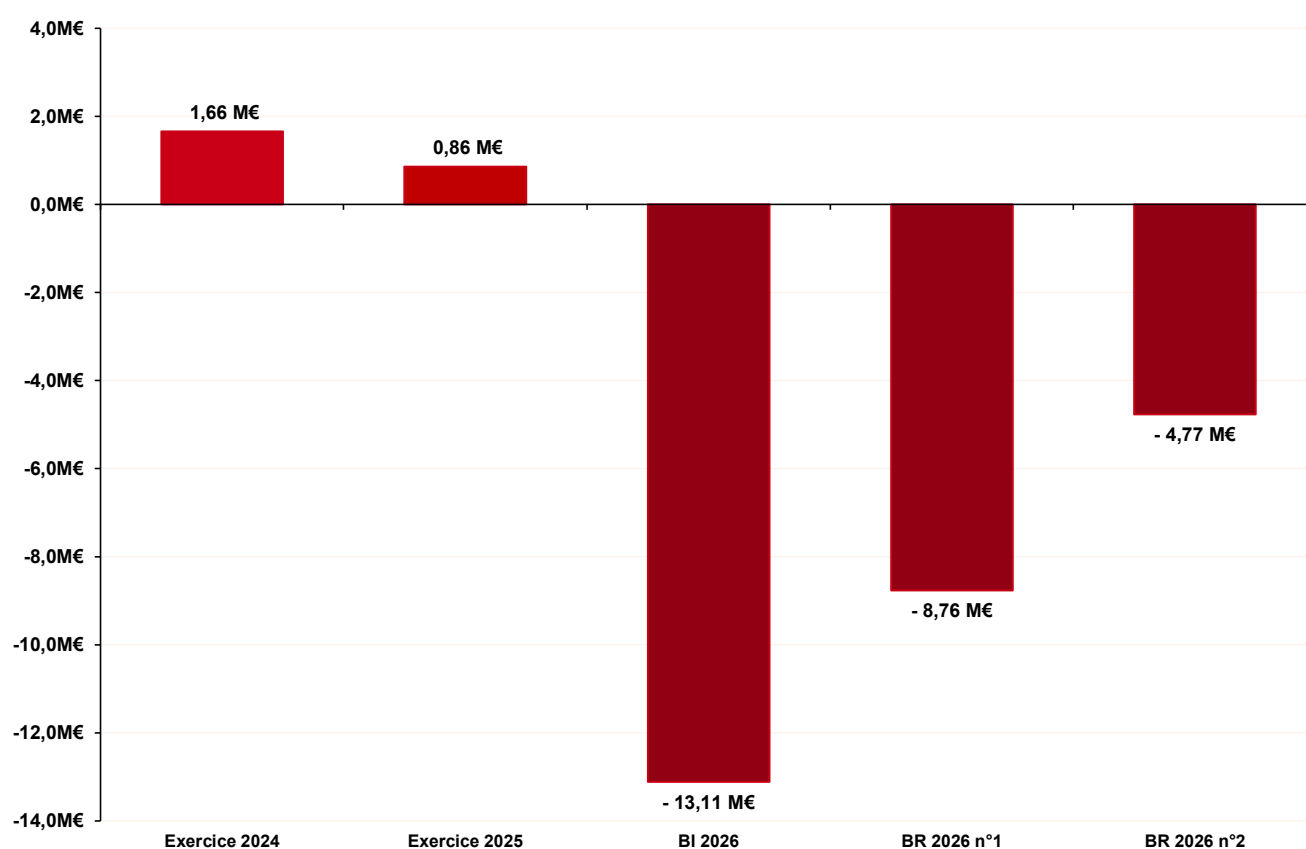


Figure 6 : évolution du solde budgétaire depuis l'exercice 2024 (données prévisionnelles en 2026)

Le **solde budgétaire structurel** concerne l'activité annuelle de l'établissement, hors contrats de recherche et formation fléchés. Ce solde structurel est déficitaire de **5M€** au BR 2026 n°2. Il comprend entre autres les dépenses récurrentes, les dépenses énergétiques et les mesures salariales gouvernementales (revalorisations du point d'indice, hausses du SMIC, hausse du CAS Pensions...) partiellement ou non compensées par l'État, mais aussi les investissements qui ne sont pas financés par des ressources externes (et donc sur moyens établissement). En raison des dépenses supplémentaires prises en charge par l'établissement, le solde

budgétaire structurel est déficitaire depuis plusieurs exercices et vient abaisser le volume de la trésorerie globalisée : -0,1M€ en 2022, -8,7M€ en 2023, -1M€ en 2024 et -0,2M€ en 2025.

Le **solde budgétaire conjoncturel** regroupe l'ensemble des contrats de recherche et de formation fléchés de l'établissement. La pertinence d'isoler au sein du solde budgétaire de l'École la part relative de ces opérations non récurrentes permet de mieux décomposer la formation du flux de trésorerie annuel, de déterminer les équilibres budgétaires de ces opérations et de les piloter. Le solde budgétaire conjoncturel des opérations pluriannuelles fléchées est excédentaire de **0,25M€** au BR 2026 n°2 comme constaté dans l'annexe budgétaire n°8 ; il s'améliore de 4M€. Cet excédent faisant augmenter la trésorerie fléchée s'explique par la hausse des encaissements prévisionnels de 3M€ (cf paragraphe 2.3) mais aussi par les ajustements de prévisions des décaissements pour 1M€ de moins qu'au BR de mars. Ces opérations fléchées ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

4.2 La trésorerie du BR 2026 n°2

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

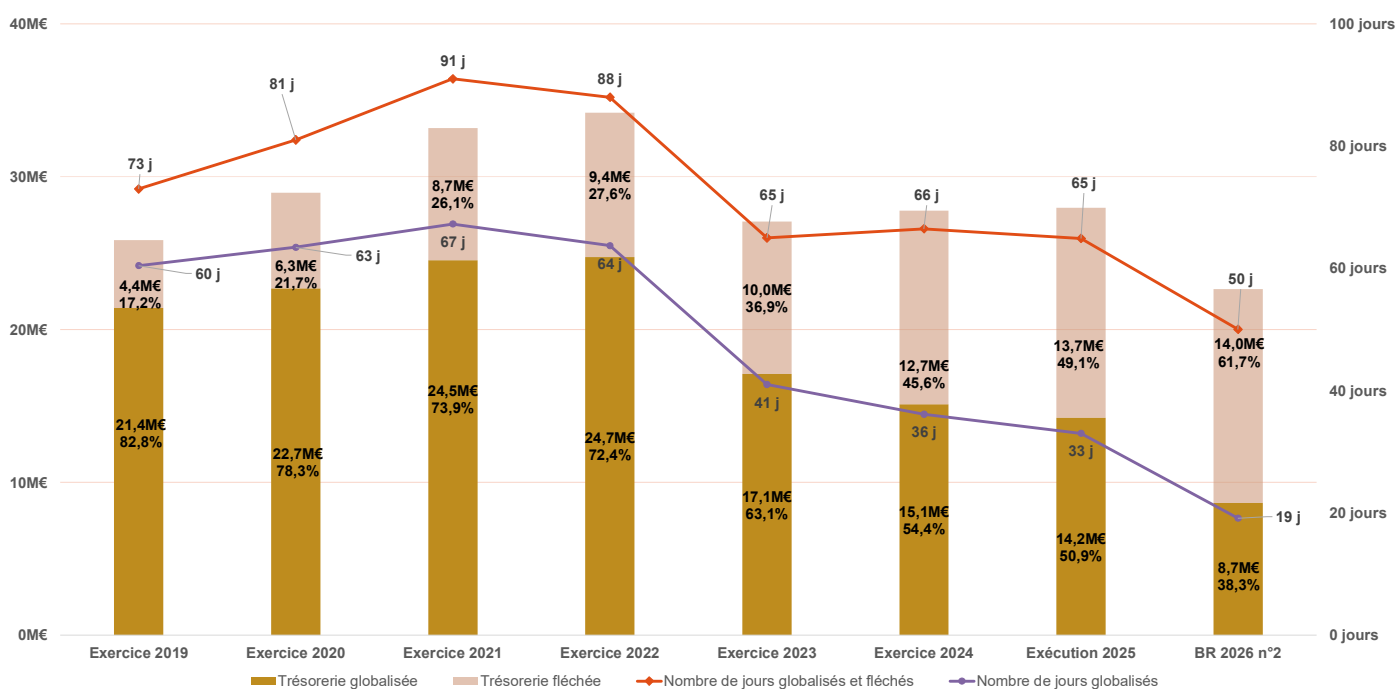
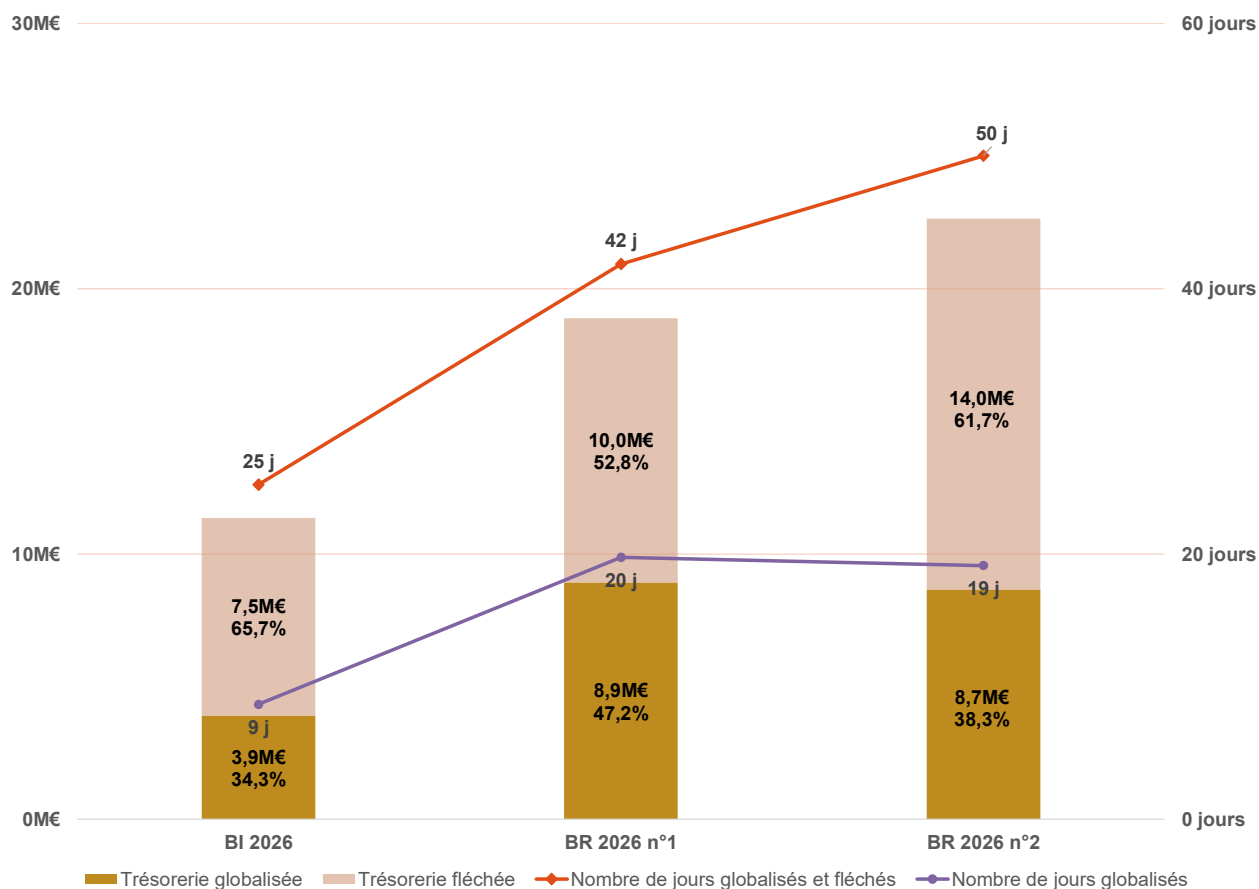
La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (comptes comptables de classe 5).

Le BR 2026 n°2 prévoit une mobilisation de la trésorerie pour 5,3M€, ce qui portera le niveau de la trésorerie de l'établissement à 22,6M€ fin 2026 soit **50 jours** (supérieur au seuil prudentiel de 30 jours).

Le montant 2026 du niveau de trésorerie est calculé en prenant en compte comme base de départ le niveau de trésorerie constaté au 31/12/2025 (dernier acte budgétaire voté), pour un montant de 27,96M€.

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, le prélèvement de 5,3M€ sur la trésorerie en 2026 s'explique essentiellement par le solde budgétaire déficitaire de 4,76M€. Il y a également un décalage déficitaire de 0,55M€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers", qui porte principalement sur les opérations de TVA.

La trésorerie de l'établissement évaluée au BR 2026 n°2 à 22,6M€ fin 2026 se répartit entre la trésorerie fléchée pour 13,98M€ et la trésorerie globalisée pour 8,66M€.



La **trésorerie fléchée** concerne l'ensemble des contrats de recherche et formation fléchés, elle est donc gagée pour ces contrats. Sa hausse au BR n°2 en comparaison des prévisions de mars dernier s'explique par la hausse des encaissements prévisionnels de 3M€ (cf paragraphe 2.3) mais aussi par la baisse des décaissements pour 1M€ de moins qu'au BR de mars.

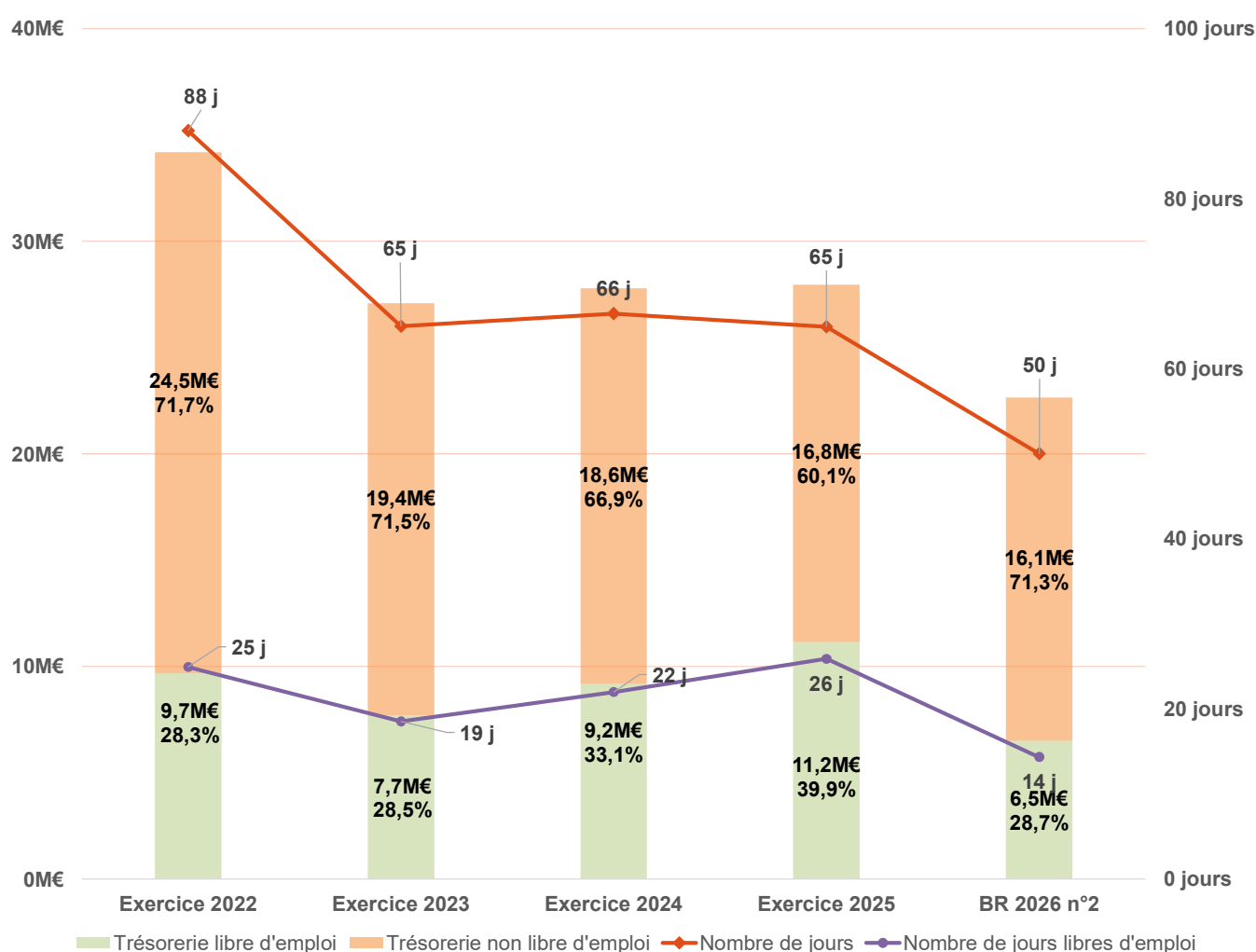
La **trésorerie globalisée** est consacrée à l'activité courante de l'établissement. Son niveau poursuit sa diminution amorcée depuis 2023 et baisse ainsi de 5,6M€ au BR 2026 n°2 en comparaison du niveau observé fin 2025. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution :

- 2,9M€ de surcoûts salariaux pris en charge par l'établissement (cf. détail paragraphe 4.5), soit 6,5 jours de fonctionnement
- 1,2M€ de dépenses d'investissement supplémentaires financées par l'établissement en 2026 dont 0,7M€ pour les travaux d'aménagement du cryomicroscope et 0,45M€ correspondant au 1^{er} versement au CROUS de la participation aux travaux du nouveau gymnase de la résidence étudiante Debourg
- 1 M€ d'encaissements en moins par rapport à 2025 dont : -264k€ d'indemnisation assurance (encaissement exceptionnel en 2025), -235k€ de loyers des résidences étudiantes suite à l'impact en année pleine de la fermeture de la résidence du site Monod, -194k€ de préciput ANR suite à la modification du calendrier des versements,...
- 0,5M€ de GVT : hausse mécanique de la masse salariale État

Lors de chaque compte financier, la trésorerie réalisée sur l'exercice clos est analysée par l'établissement en lien avec le rectorat afin d'en mesurer la répartition entre celle qui est non libre d'emploi et celle qui demeure libre d'emploi.

La trésorerie fléchée est **non libre d'emploi** car elle est dédiée à des projets spécifiques de recherche et de formation financés par des tiers : ANR, Union Européenne, Région etc. Quant à la trésorerie globalisée, elle n'est pas entièrement libre d'emploi car une partie est mobilisée par des engagements pluriannuels déjà pris par l'établissement comme les versements CDSN, les opérations immobilières, les reports CVEC...

Le graphique ci-dessous distingue la trésorerie libre d'emploi et non libre d'emploi sur les 4 derniers exercices clos, de 2022 à 2025, et les prévisions du BR 2026 n°2.



4.3 Les restes-à-payer

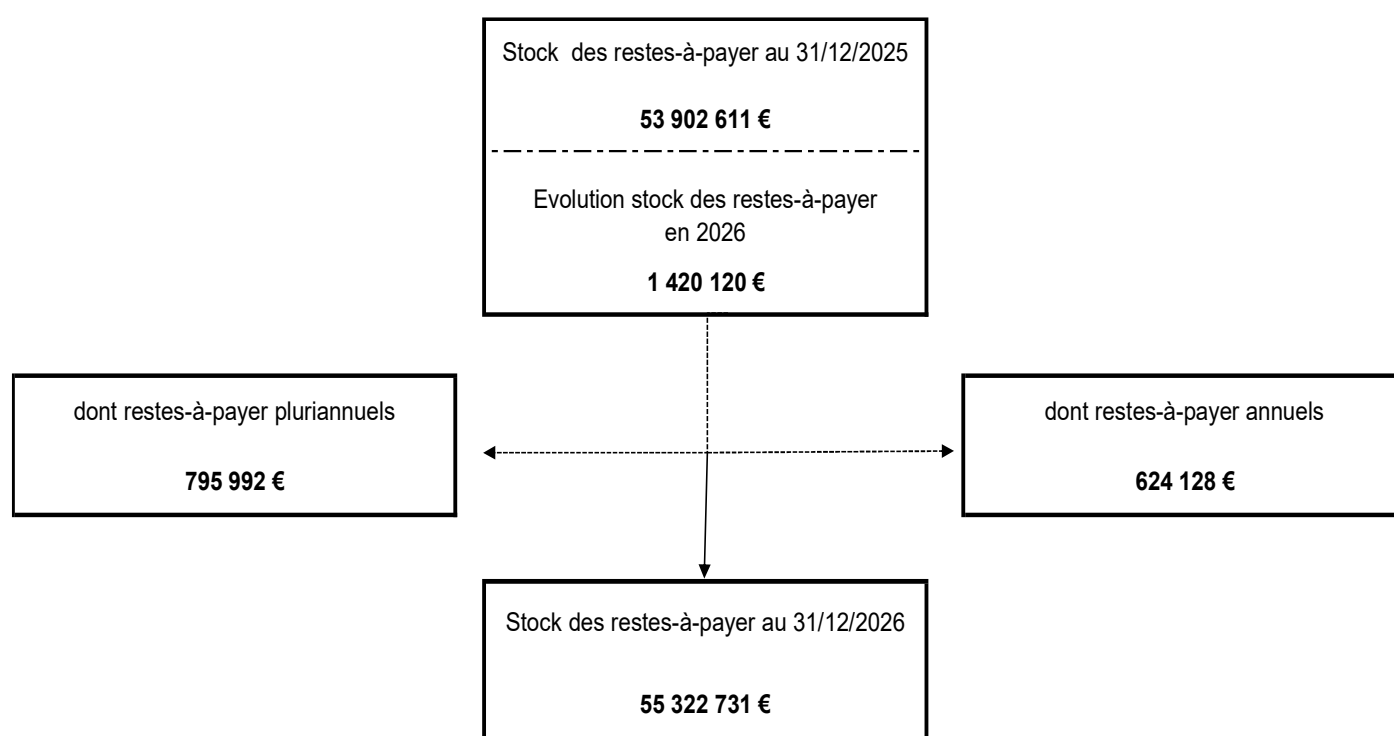
Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Le niveau final des restes-à-payer au 31/12/2026 pour l'ENS de Lyon est estimé à **55,3M€**. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Les restes-à-payer relatifs à l'abondement/redevance de **maintenance et gros entretien-renouvellement** s'établissent à **22M€** soit **40%** du volume total des restes-à-payer de l'établissement. Jusqu'à 2024, ils apparaissaient dans le tableau 9 des opérations pluriannuelles. Ce n'est plus le cas depuis le budget 2025 car le tableau 9 ne doit faire apparaître que les opérations pluriannuelles de recherche, de formation continue, d'enseignement et de PPI ; l'École se met en conformité afin de préparer le passage à INFIOE (nouvel infocentre des organismes publics nationaux qui devrait être déployé en 2027).

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les autres volumes de restes-à-payer par catégorie. La catégorie des contrats d'enseignement inclut les **versements CDSN** qui représentent **19,75M€** de restes-à-payer soit **35,7%** du volume total.



4.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

4.4.1 Poids relatif des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de rigidité du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
76,4%	76,1%	75,7%	75,7%	75,5%

Le transfert des CDSN depuis 2018 fait baisser le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement.

4.4.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres (globalisées et fléchées) / total des recettes.

Cet indicateur réglementaire ne reflète toutefois pas le poids réel de l'intégralité des recettes réalisées par l'établissement en dehors de la SCSP.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
5,6%	5,9%	3,9%	3,9%	4,7%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics.

Le tableau ci-dessous représente l'ensemble des recettes propres de l'établissement rapporté à la totalité des recettes de l'année :

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
16,7%	15,9%	14,4%	13,4%	15,8%

Les recettes propres de l'établissement comprennent, outre les recettes propres globalisée et fléchée de l'annexe budgétaire n°2, toutes les autres recettes : fiscalité affectée (CVEC) + autres financements publics globalisés (préciput ANR, subventions des tutelles...) + autres financements publics fléchés (ANR, UE, Région...).

4.4.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des décaissements inéluctables, car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
8,6%	9,8%	5,5%	5,5%	5,5%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs prévus au BR n°2 est stable par rapport aux prévisions initiales, mais diminue au regard des années précédentes. Cela signifie que l'établissement a moins d'engagements à dénouer liés aux années antérieures, ce qui s'explique notamment par les engagements des reversements CDSN qui s'apurent.

4.4.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
114,6%	132,7%	100,0%	119,5%	121,6%

Les restes-à-payer de notre établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années tel que l'abondement/redevance de maintenance et gros entretien-renouvellement.

4.4.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des restes-à-payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
14,9%	9,6%	14,2%	9,6%	9,4%

Le taux prévu au BR n°2 est au niveau de celui observé en 2025. L'établissement rattrape notamment son retard sur les dépenses liées aux reversements CDSN, dont de nombreuses conventions sont inscrites en charges-à-payer en année N-1 et sont dénouées l'année suivante.

4.5 Le résultat du BR 2026 n°2

De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul : = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le budget rectificatif prévoit un compte de résultat **déficitaire** de **3 944 990€**.

Il se calcule, en droits constatés, par des produits s'élevant à 168,7M€ et des charges de personnel et de fonctionnement à hauteur de 172,6M€.

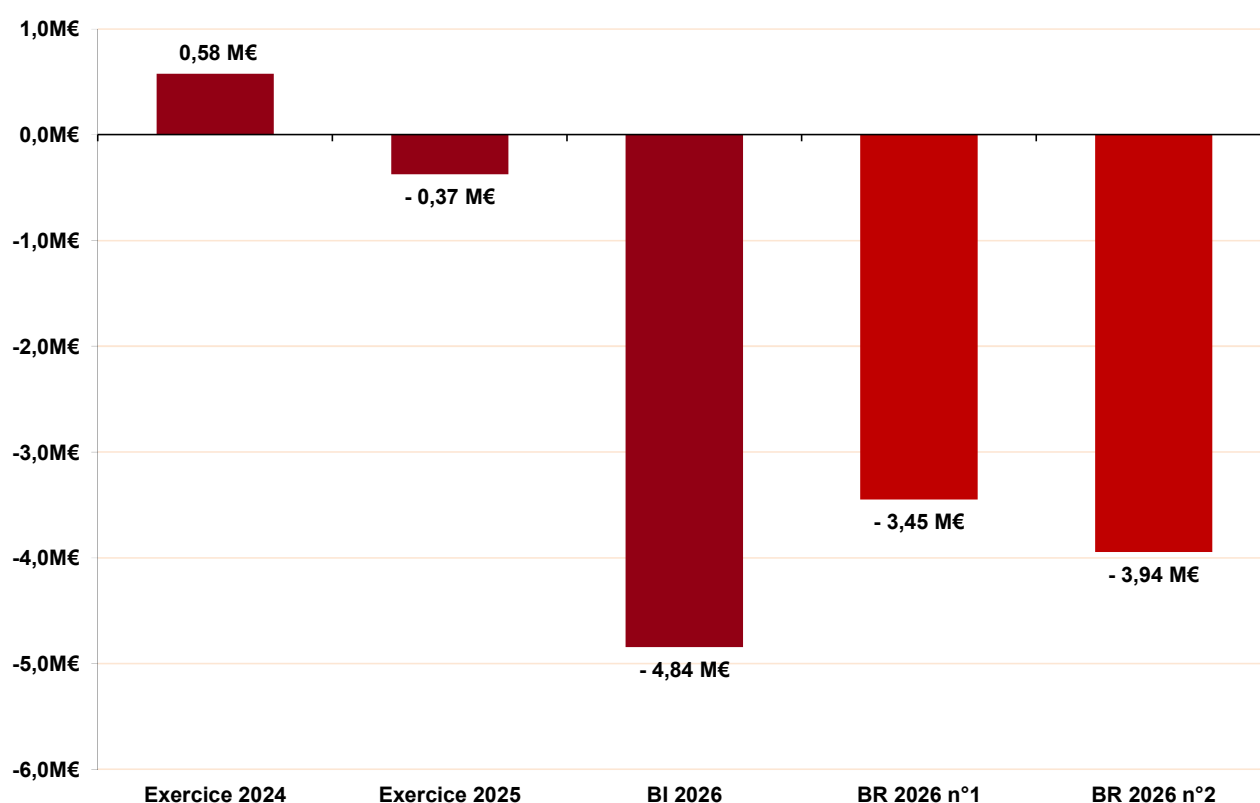


Figure 7 : évolution du résultat depuis le compte financier 2024 (résultat prévisionnel en 2026)

Pour rappel, l'ENS de Lyon a subi des déficits successifs en 2022 et 2023, et un nouveau déficit en 2025 :

- un déficit de 0,81M€ en 2022 s'expliquant par la revalorisation du point d'indice et des hausses du SMIC qui ont alourdi de 2,2M€ les charges de l'établissement,

- un déficit de 4,26M€ en 2023 qui résultait de l'explosion des dépenses énergétiques entraînant un surcoût de 2,03M€, ainsi que du poids des mesures salariales compensées partiellement telles que les hausses cumulées du SMIC, les revalorisations indiciaires et les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat générant un surcoût à hauteur de 2,24M€.
- l'exercice 2024 a enregistré un résultat excédentaire de 0,6M€, lié à des éléments conjoncturels et non structurels notamment une importante sous-exécution des charges de personnel et de fonctionnement. L'École a pris en charge le surcoût des mesures salariales n'étant pas à son initiative pour 2,1M€.
- un déficit de 0,37M€ en 2025, qui a trouvé son origine par les dépenses salariales réglementaires partiellement compensées (2M€ de surcoût pour l'établissement en 2025),

Le déficit de 3,9M€ prévu en 2026 s'explique à nouveau par les dépenses salariales réglementaires partiellement compensées. En effet, l'établissement constate un surcoût de **1,4M€** résultant des hausses successives du **SMIC** qui concernent principalement les rémunérations des élèves normaliens. Il y a également **1M€** de surcoût dû aux revalorisations 2022 et 2023 du **point d'indice** et à la revalorisation de +5 points des grilles de rémunération. Enfin, l'École prend en charge un quart de la nouvelle hausse de 4 points du **CAS Pensions** en 2026 soit **0,4M€** dans la mesure où l'État ne compense que 75% de cette charge supplémentaire.

Le surcoût de l'ensemble de ces charges salariales s'élève à **2,9M€** en 2026.

Le tableau ci-dessous recense le cumul des surcoûts salariaux pris en charge par l'établissement depuis 2021. Ce sont ainsi 11,7M€ de coûts supplémentaires que l'ENS de Lyon a dû supporter depuis 2021 et qui ont fortement contribué à la dégradation des indicateurs de soutenabilité.

Total surcoûts pris en charge par l'ENS de Lyon	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025	BR 2026 n°2	TOTAL cumulé des surcoûts à la charge de l'établissement depuis 2021
Primes pouvoir d'achat			1 095 838 €				1 095 838 €
SMIC	113 000 €	654 818 €	713 747 €	1 005 439 €	1 005 439 €	1 451 639 €	4 944 082 €
Mesures indiciaires		1 571 723 €	428 746 €	1 115 647 €	1 035 647 €	1 035 647 €	5 187 410 €
CAS Pensions 2026						442 274 €	442 274 €
TOTAL	113 000 €	2 226 541 €	2 238 331 €	2 121 086 €	2 041 086 €	2 929 560 €	11 669 604 €

Le déficit 2026 s'explique également par plusieurs autres facteurs :

- une diminution de **0,4M€** du soutien de l'État pour le Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (**CPES**) Sciences et société : 288k€ notifiés contre 704k€ reçus en 2025 et prévus au BI 2026
- l'organisation du **concours d'entrée** génère une hausse des dépenses ayant un impact de **0,3M€** supplémentaires sur le résultat 2026, malgré des recettes supplémentaires ; l'établissement va analyser avec les services concernés si cette hausse est structurelle ou conjoncturelle

- une régularisation rétroactive de reversements **CDSN** liés à la signature tardive des conventions par un établissement partenaire entraîne une dépense supplémentaire, conjoncturelle, de **0,4M€**

La **charge d'amortissement non neutralisée** représente un total de **3,5M€** sur la section de fonctionnement en 2026. Même si elle demeure élevée, elle est ajustée à la baisse de 0,1M€ par rapport à la prévision initiale.

Depuis janvier 2025 et l'application du nouveau décret financier n°2024-1108 du 2 décembre 2024, l'équilibre réel du budget n'est plus conditionné par le résultat comptable mais par trois critères dont les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie (cf. paragraphe 4.9). Toutefois, le résultat demeure un indicateur important à suivre pour l'établissement afin de mesurer le poids des charges non compensées qui viennent dégrader les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie.

4.6 La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2026 n°2

De quoi parle-t-on ?

La **capacité d'autofinancement** (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul (méthode additive) :

Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une insuffisance d'autofinancement de **301 362€** au BR 2026 n°2.

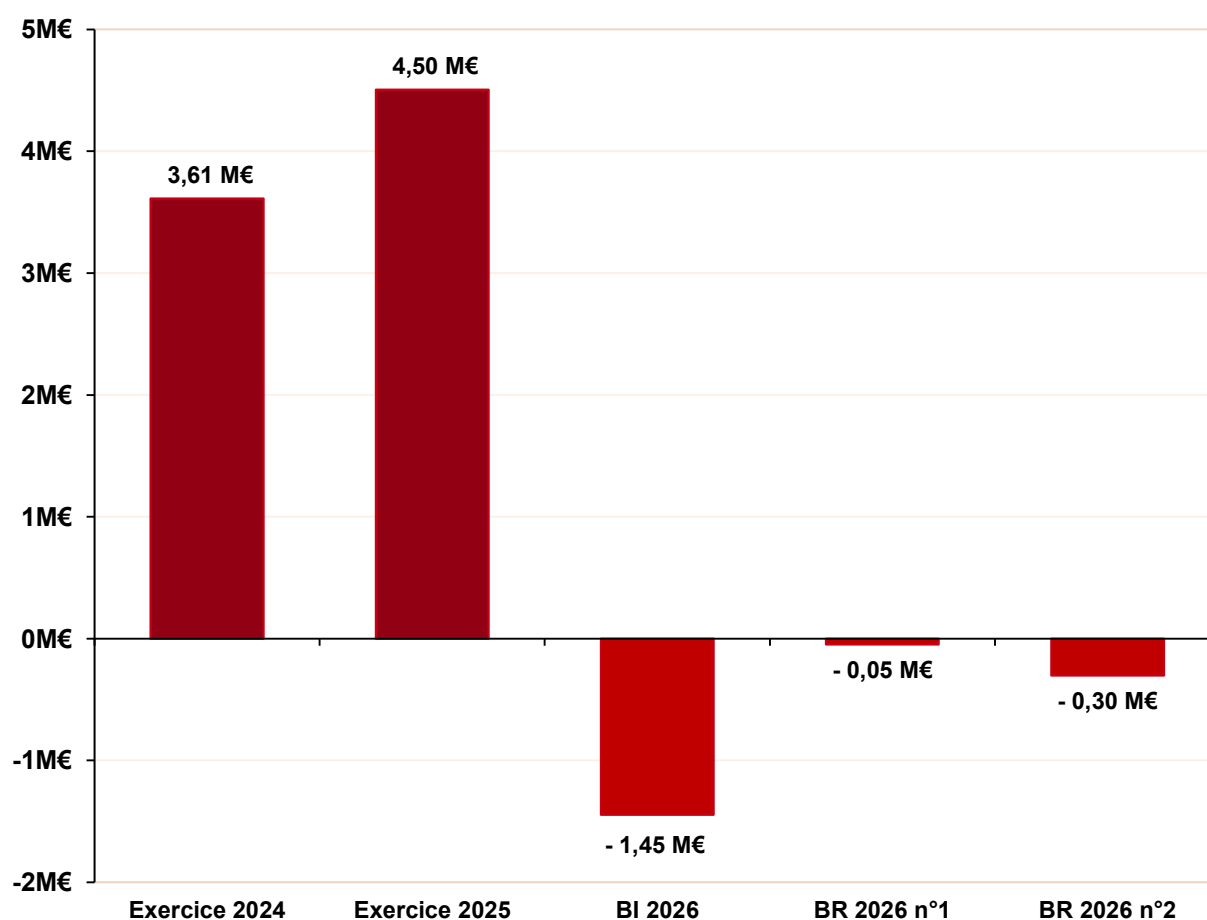


Figure 8 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2024 (CAF prévisionnelle en 2026)

L'insuffisance d'autofinancement découle du résultat prévisionnel déficitaire. L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que cette insuffisance d'autofinancement entraîne mécaniquement une diminution des ressources de l'établissement. L'ENS de Lyon ne peut donc pas couvrir l'ensemble de ses emplois (dépenses d'investissement) et doit mobiliser son fonds de roulement pour y pallier.

4.7 Le fonds de roulement du BR 2026 n°2

De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Au BR 2026 n°2, l'établissement ne bénéficie pas de ressources suffisantes (1,8M€) pour couvrir ses investissements (5,7M€) et son insuffisance d'autofinancement (0,3M€), comme le montre le bas du tableau 6 de situation patrimoniale en annexe. Un **prélèvement de 4,2M€** du fonds de roulement est donc nécessaire.

Le niveau du fonds de roulement de l'établissement est ainsi évalué à **12 001 327€** au 31/12/2026, soit **26,5 jours** de fonctionnement (supérieur au seuil de 15 jours).

Face au contexte et aux surcoûts partiellement compensés, l'École poursuit ses efforts pour contenir ses investissements autofinancés et de rechercher des ressources externes permettant de lancer les opérations notamment immobilières, qui sont nécessaires au maintien des infrastructures et essentielles à la conduite des missions de l'École dans les années à venir.

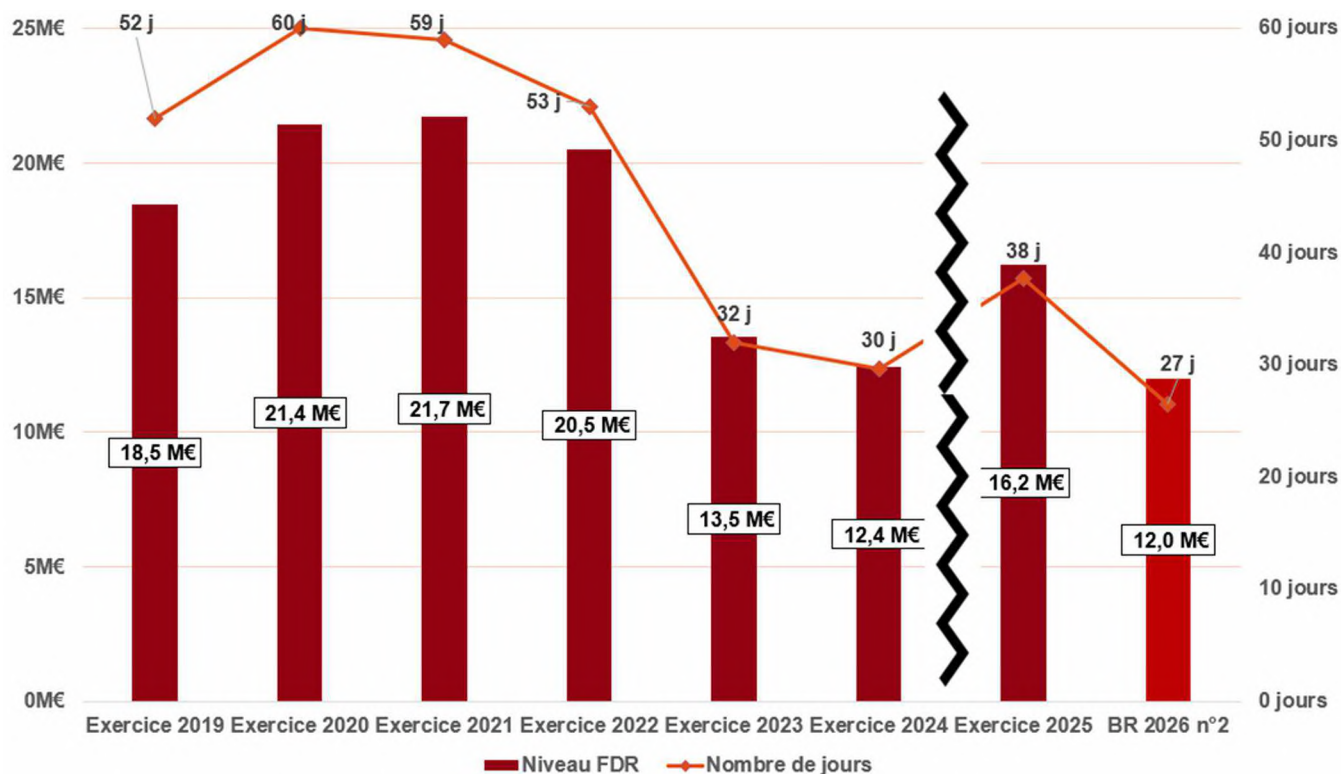
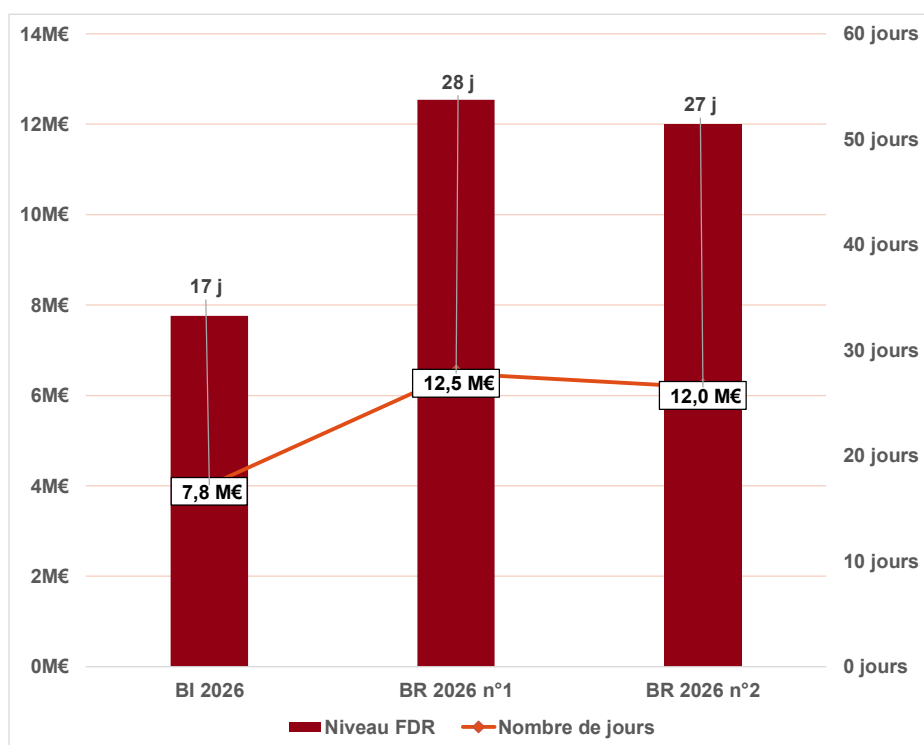


Figure 15 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2023 (prévisions en 2026)



4.8 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

4.8.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
24,4%	23,4%	25,4%	25,5%	25,8%

Le poids des charges de fonctionnement est élevé depuis 2017 en raison du transfert de l'État des financements relatifs aux CDSN, dont une grande partie est reversée en fonctionnement aux établissements dans lesquels les doctorants vont effectuer leur thèse.

4.8.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
18,8%	22,1%	15,2%	15,1%	15,3%

Les ressources propres encaissables représentent 15,2% des produits encaissables au BR 2026 n°2. La dépendance de notre établissement aux financements de l'Etat demeure élevée, la subvention pour charges de service public (SCSP) étant la principale ressource de l'École.

4.8.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
0,4%	-0,2%	-2,9%	-2,0%	-2,3%

Cet indicateur est négatif en 2026 et se situe sous le seuil d'alerte. Cela s'explique par la prévision du résultat déficitaire.

4.8.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
73,3%	73,7%	75,5%	74,6%	74,4%

Le poids des charges de personnel est sous le seuil des 76% depuis 2017. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'État augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les versements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

4.8.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2024	2025	BI 2026	BR 2026 n°1	BR 2026 n°2
2,3%	2,9%	-0,9%	0,0%	-0,2%

Le taux d'autofinancement prévu au BR 2026 N°2 est sous le seuil de vigilance. Il se dégrade en raison d'une prévision de résultat comptable déficitaire.

4.9 Les indicateurs du nouveau décret financier

Le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 réforme le régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Son objectif principal est de renforcer la capacité de pilotage budgétaire des établissements en assouplissant leur cadre de gestion, en insistant sur le caractère pluriannuel de ce pilotage et en renouvelant les conditions d'appréciation de la soutenabilité.

Ce décret stipule que l'équilibre réel du budget n'est plus conditionné par le résultat comptable afin d'améliorer la gestion financière pluriannuelle. La **soutenabilité du budget** est désormais appréciée au regard de trois critères :

- le niveau final de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement
- le niveau final de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement
- les charges de personnel doivent être inférieures à 83% des produits encaissables (ratio « Dizambourg »)

Depuis le début de l'exercice 2025, le **fonds de roulement** peut être utilisé pour toute nature de dépense : personnel, fonctionnement ou investissement. Cette utilisation doit respecter les conditions fixées pour maintenir l'équilibre réel du budget et le respect des nouveaux critères de soutenabilité.

Les conditions de déclenchement d'un **plan de retour à l'équilibre financier** (PREF) évoluent. Un PREF peut être déclenché par le recteur de région académique si l'un des trois critères de soutenabilité n'est pas respecté par un établissement lors du compte financier.

Ces nouvelles dispositions offrent plus de souplesse aux établissements dans leur pilotage budgétaire, notamment à travers l'utilisation de leur fonds de roulement. Cependant, elles renforcent également la nécessité d'un pilotage budgétaire rigoureux pour respecter les nouveaux seuils, de développer une vision pluriannuelle pour les projets de recherche et les stratégies d'investissement, de maîtriser rigoureusement la masse salariale et son évolution, et d'optimiser la gestion de la trésorerie et du fonds de roulement.

L'ENS de Lyon respecte les trois critères du décret financier dans ses projections du budget rectificatif 2026 n°2 :

- ✓ 50 jours de trésorerie (seuil à 30 jours),
- ✓ 26,5 jours de fonds de roulement (seuil à 15 jours)
- ✓ 74,4% de charges de personnel par rapport aux produits encaissables (seuil à 83%)

5. Annexes réglementaires : liasse budgétaire

5.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET RECTIFICATIF 2026 n°2					
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS - ARTICLE L712-9	AUTRES EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS
			EN ETPT	EN ETPT	EN ETPT
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	225,0	-	225,0
		CDI	1,0	-	1,0
	NON PERMANENTS	CDD	211,9	138,3	350,2
	SOUS TOTAL EC		437,9	138,3	576,2
ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES					
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	377,8	-	377,8
		CDI	57,2	-	57,2
	NON PERMANENTS	CDD	91,1	59,2	150,3
	SOUS TOTAL BIATSS		526,1	59,2	585,3
TOTAL			1 867,2	197,5	2 064,7
PLAFOND DES EMPLOIS FIXÉS PAR L'ÉTAT					
AUTRES EMPLOIS			1 983	197,5	
PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
					2 064,7

Autorisations budgétaires Budget rectificatif

Budget Rectificatif N°	Budget Rectificatif n°2
Date exécutoire	15/10/2026
Établissement	École normale supérieure de Ly
Niveau d'agrégation	Agrégé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

[illegible]

5.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Dépenses par destination et recettes par origine

BIBR N°	BR 2026 n°2
Date exécutoire	15/10/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'affectation	Détailé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (a) + (b) + (c)	26 735 745	26 735 745	17 384 596	15 987 253	0	0	172 731	172 731	44 238 072	42 895 729
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)	1 298 073	1 298 073	848 321	848 321			107 607	107 607	2 254 001	2 254 001
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	18 951 024	18 951 024	1 202 395	1 202 395			65 124	65 124	20 218 543	20 218 543
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	6 486 648	6 486 648	15 333 800	13 936 537					21 820 528	20 423 105
D105 - Bibliothèques et documentation	5 517 488	5 517 488	1 035 560	1 035 560			8 000	8 000	6 561 048	6 561 048
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	4 737 724	4 737 724	2 827 446	2 854 047			314 667	321 630	7 879 837	7 913 401
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	3 197 138	3 197 138	492 473	521 828			37 314	37 461	3 786 925	3 756 427
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	5 115 219	5 115 219	1 454 282	1 497 176			748 223	929 248	7 317 724	7 541 643
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0	0						0	0	0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 446 680	1 446 680	449 099	446 341			99 650	99 650	1 995 429	1 992 671
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	8 806 856	8 806 856	1 466 246	1 472 899			92 717	82 554	10 366 819	10 362 309
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 909 975	4 909 975	1 391 749	1 266 008			325 738	393 398	6 607 462	6 569 381
D113 - Diffusion des savoirs et musées	2 622 086	2 622 086	300 227	206 148			87 116	87 116	3 009 429	2 915 350
D114 - Immobilier	1 689 195	1 689 195	6 567 062	7 552 266			3 940 305	2 925 546	12 196 562	12 167 007
D115 - Pliage et support	56 843 863	56 843 863	6 331 144	6 099 348			206 910	289 922	63 381 917	63 233 133
Étudiants	1 350 050	1 350 050	1 051 846	1 048 438	0	0	148 300	178 713	2 550 196	2 577 201
D201 - Aides directes aux étudiants	133 000	133 000	771 452	771 452			121 400	121 400	1 026 852	1 026 852
D202 - Aides indirectes	0	0							0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 217 050	1 217 050	280 394	276 986			26 900	57 313	1 524 344	1 551 348
Total	122 972 019	122 972 019	40 751 730	39 987 312	0	0	6 181 671	5 525 969	169 905 428	168 485 300

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme										Total	
	Recettes globalisées						Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	137 916 961										137 916 961	
Droits d'inscription						1 390 000					1 390 000	
Formation continue, diplômes propres et VAE						90 000					90 000	
Taxe d'apprentissage						80 000					80 000	
Contrats et prestations de recherche hors ANR						839 399				66 985	906 384	
Valorisation						22 250					22 250	
ANR investissements d'avenir									4 017 389		4 017 389	
ANR hors investissements d'avenir					792 575				4 104 503		4 897 078	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région									736 619		736 619	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									2 534 751		2 534 751	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres					3 260 181	67 400		78 343	2 272 550	1 014 216	6 682 690	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs											0	
Autres recettes				168 798		4 142 025			114 272	10 807	4 483 902	
Total	137 916 961	0	0	168 798	4 052 756	6 631 074	0	78 343	13 780 284	1 092 008	163 770 224	
La liste des destinations est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur										(C)		
										SOLDE BUDGETAIRE (déficit)		4 765 076

La liste des destinations est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

5.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget rectificatif

Budget Rectificatif N°	Budget Rectificatif n°2
Date exécutoire	15/10/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESONS						FINANCEMENTS					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le BR2 et le BR1		Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le BR2 et le BR1		
Solde budgétaire (déficit) (D1)*	0	13 113 731	8 762 005	4 765 076	3 948 929		0	0	0		0 Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont solde budgétaire budget principal		13 113 731	8 762 005	4 765 076	3 948 929						dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget annexe											dont solde budgétaire budget annexe
dont solde budgétaire budget du S4/C											dont solde budgétaire budget du S4/C
dont solde budgétaire BAI											dont solde budgétaire BAI
dont solde budgétaire SIE											dont solde budgétaire SIE
dont... (à personnaliser le cas échéant)											dont... (à personnaliser le cas échéant)
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (C1)	217 021	215 000	215 000	121 000	94 000		215 000	121 000			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (C1)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (C1)**	3 926 268	4 379 643	4 379 643	4 265 810	113 833		4 070 902	3 712 325			Opérations au nom et pour le compte de tiers (C2)**
Autres décaissements non budgétaires (E1)	475 068	200 000	200 000	200 000			200 000	200 000			Autres encaissements non budgétaires (E2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (I)=(D1)+(C1)+(E1)	3 668 221	17 908 374	13 556 648	9 351 886	4 204 762		4 465 902	4 033 325			Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=(I)+(D2)+(C2)+(E2)
ABONDLEMENT de la trésorerie (J)=(2)-(1)	183 209	0	0	0	0		9 070 746	5 316 661			3 752 085 ABONDLEMENT de la trésorerie (J)=(1)-(2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	1 059 213			247 332	4 008 771		3 762 445				dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0		0	0	0		5 308 301	5 366 893			7 761 962 dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESONS (1) + (I)	3 851 430	17 908 374	13 556 648	9 351 886	4 204 762		13 556 648	9 351 886			4 204 762 TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (J)

5.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

Budget (BIBR n°...)	BR n°2
Date exécutoire	15/10/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Créer un "regroupement d'opération pour compte de tiers" pour chacune des lignes de votre TBS actuel. Aussi, bien distinguer :
* Le bouton "Ajouter un regroupement d'opérations" : permet d'ajouter un nouveau regroupement d'opération pour compte de tiers (nouveau couple "code/libellé" d'OPCT), sur lequel N comptes comptables ont normalement déjà été rattachés par vos soins dans "gfc-Compta > Gestion du plan de compte". Votre tableau finalisé doit présenter tous les regroupements d'OPCT paramétrés par vos soins dans "gfc-Compta > Gestion des codes opérations pour compte de tiers". Le regroupement "TVA - OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA" est réglementaire, obligatoire, unique et non modifiable (source DGRP) ; il est donc "verrouillé" et figure d'office dans la maquette proposée.
* Le bouton "+" en bout de ligne : permet seulement d'ajouter un n° de compte supplémentaire au sein du regroupement d'opération pour compte de tiers concerné. Votre fichier finalisé devra donc comporter autant de lignes qu'il y a de comptes rattachés à un regroupement d'OPCT dans gfc-Compta.

Ajouter un regroupement d'opérations

Contrôler ma saisie

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° compte	Libellé du regroupement d'opérations	Débit (c1)	Crédit (c2)
TVA	44571	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA		718 760
TVA	44583	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA		2 081 240
TVA	44566	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	2 640 000	
TVA	44562	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	660 000	
AMI	4675133	OPCT Aide à la mobilité internationale	62 000	16 360
BEL	47312	OPCT Banque épreuves littéraires	461 391	461 391
RAFP	47311	OPCT RAFP	7 000	7 000
OEEP	467519	OPCT opérations avec Etat et entités publiques	432 619	
OEEP	44342	OPCT opérations avec Etat et entités publiques		421 274
UFA	4675134	Bourses internationales UFA	2 800	6 300
TOTAL			4 265 810,00	3 712 325,00

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

5.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget Rectificatif N°	Budget Rectificatif n°2
Date exécutoire	15/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'imputation	Aggrégé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le BR2 et le BR1	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le BR2 et le BR1
Personnel	115 480 819	121 128 302	121 508 302	-108 331	Subventions de l'Etat	134 320 511	135 970 631	138 010 307	-172 822
dont charges de pensions civiles*	34 794 927	36 531 009	36 531 009	25 251	Frais de fonctionnement	165 688	165 000	168 708	3 708
Fonctionnement autre que les charges de pensions	53 991 652	50 020 537	50 670 537	559 582	Autres subventions	14 886 965	15 970 984	15 970 133	-212 346
Intervention (le cas échéant)				0	Autres produits	19 747 620	14 191 898	14 191 898	334 963
TOTAL DES CHARGES (1)	169 472 471	171 148 929	172 630 180	451 251	TOTAL DES PRODUITS (2)	169 100 884	166 304 514	168 685 190	-46 407
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	0	Résultat prévisionnel - perte (4) = (1) - (2)	371 187	4 844 415	3 447 332	-497 658
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) - (4)	169 472 471	171 148 929	172 630 180	451 251	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) - (2) + (4)	169 472 471	171 148 929	172 630 180	451 251

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le BR2 et le BR1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	-371 737	-4 844 415	-3 447 332	-497 658
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 363 961	9 164 461	9 148 475	-15 986
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	152 692	205 404	205 404	11 721
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés				
- produits de cession d'éléments d'actif				
- quote-part reprise au résultat des financements attribués à des actifs	12 335 135	5 561 186	5 493 128	-68 060
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	4 504 347	-1 448 544	-49 461	-301 362

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le BR2 et le BR1	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le BR2 et le BR1
Finances d'autofinancement	0	1 448 544	49 461	301 362	Capacité d'autofinancement	4 504 347	0	0	0
Investissements	3 286 425	9 389 774	5 535 774	5 551 023	Financement de l'actif par l'Etat	473 363	0	0	0
Remboursement des dettes financières	213 240	215 000	215 000	121 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	784 885	4 995 040	1 381 705	240 085
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 509 685	11 051 318	5 800 235	5 973 365	Autres ressources	9 156	751 606	237 442	-514 164
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6) - (5)	2 385 844	0	0	0	Augmentation des dettes financières	123 157	215 000	121 000	-94 000
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 895 008	5 961 646	1 746 147	-367 499
					Diminution du fonds de roulement (8) = (6) - (7)	0	5 089 672	3 692 589	540 649

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le BR2 et le BR1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 385 844	-5 089 672	-3 692 589	-4 233 238
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	2 202 635	8 332 800	5 378 157	1 085 323
Variation de la TRÉSORERIE : ABOUSSEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)*	183 209	-13 422 472	-9 070 746	-5 316 561
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	16 234 865	7 761 472	12 541 976	12 001 327
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-11 729 569	-3 599 357	-6 351 472	-10 644 246
Niveau final de la TRÉSORERIE	27 964 134	11 360 829	18 893 388	22 645 573

5.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT													
BR 2026 n°2 15/10/2026 Ecole normale supérieure de Lyon Détailé Niveau d'aggrégation Budget Principal (BP)													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	27 964 134	50 737 822	36 641 428	24 425 545	47 683 237	34 542 665	24 187 934	68 148 322	52 289 544	41 172 823	48 910 408	36 867 280	494 351 182
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	32 943 532	231 100	1 615 955	421 046	34 357 541	6 10 849	595 694	3 368 472	49 284 578	21 354 823	450 000	3 536 558	148 769 589
Subvention pour charges de service public	32 904 438	0	0	0	32 904 438	0	0	2 568 684	48 934 578	20 604 823	0	0	137 916 985
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat	0	0	124 440	0	0	0	0	44 358	0	0	0	0	0
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics	0	144 412	641 059	38 065	934 051	187 794	116 072	540 857	150 000	150 000	250 000	900 448	4 052 756
Recettes propres	39 094	86 688	849 686	382 981	519 052	423 055	479 822	214 573	200 000	600 000	200 000	2 636 113	6 631 074
Recettes budgétaires /fichiers	60 729	146 195	718 630	2 751 888	311 667	1 694 035	604 470	1 052 808	2 080 000	1 528 343	1 700 000	2 302 173	14 950 835
Subvention pour charges d'investissement /fichiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat /fichiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics /fichiers	0	145 725	668 849	2 671 921	248 852	1 636 423	604 470	952 158	2 050 000	1 400 000	1 800 000	1 803 886	13 780 284
Recettes propres /fichiers	60 729	470	49 781	79 865	64 815	57 612	0	100 649	30 000	50 000	100 000	488 287	1 092 048
Opérations non budgétaires	1 815 212	1 191 320	-867 679	33 173 007	-32 462 810	2 338 220	46 583 972	2 076 658	-48 982 488	514 017	595 948	-1 942 251	4 033 325
Emprunts : encasements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encasement en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	5 871	2 622	2 566	1 647	1 206	2 198	0	70 455	33 009	1 426	0	0	121 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers	1 809 341	1 188 698	-870 245	33 171 360	-32 464 016	2 338 022	46 583 972	2 006 403	-49 015 498	512 591	595 948	-1 942 251	3 912 325
TVA encasement	383 622	488 800	58 998	40 866	29 033	32 011	610 241	10 526	470 000	200 000	100 000	388 652	2 800 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encasements	461 054	117	3 976	60	10 000	108 887	1 857	2 332	14 502	112 591	195 948	0	912 325
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	984 665	691 701	-932 420	33 130 464	-32 503 049	2 194 124	45 971 874	1 993 544	-49 500 000	200 000	300 000	-2 330 803	200 000
Autres encasements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A. TOTAL	34 819 473	1 568 615	1 466 146	36 345 639	2 206 398	4 643 105	47 784 336	6 498 137	2 382 088	23 397 183	2 745 948	3 896 481	167 753 548
DECAISEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	1 743 981	14 478 052	12 214 264	2 584 388	23 679 444	13 389 425	12 329 007	1 176 103	22 126 718	12 648 268	13 295 117	24 197 211	153 781 897
Personnel	44 088	9 346 435	9 384 361	105 639	18 885 006	9 384 416	9 624 517	17 641	19 128 718	9 748 286	9 705 117	19 250 263	114 702 501
Fonctionnement	1 525 472	4 507 825	2 683 477	2 389 175	4 404 614	3 959 278	2 642 230	1 068 669	2 500 000	2 600 000	3 000 000	3 596 331	35 676 672
Intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	174 400	223 791	146 426	89 883	289 824	75 731	62 260	90 192	500 000	300 000	500 000	1 350 617	3 802 824
Dépenses liées à des recettes /fichiers	168 230	641 344	1 014 057	320 893	1 575 396	1 034 151	1 302 774	201 895	1 849 278	1 398 708	1 554 797	3 451 707	14 703 303
Personnel	0	621 562	590 385	0	1 278 820	637 153	624 884	0	1 449 278	748 769	754 797	1 544 131	8 289 518
Fonctionnement	78 575	197 380	343 444	247 635	233 636	298 567	455 755	146 557	300 000	500 000	500 000	1 408 072	4 710 640
Intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	79 655	22 402	80 207	73 258	62 940	77 432	222 335	55 338	100 000	150 000	300 000	499 577	1 723 145
Opérations non budgétaires	10 143 594	345 612	453 708	10 202 666	-9 927 871	564 240	-9 807 612	20 978 917	-10 477 186	612 591	1 229 162	-9 730 803	4 588 810
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	9 120	4 670	3 643	282	25 153	35 595	37 766	1 840	3 021	0	0	0	121 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers	10 134 474	340 942	450 065	10 202 374	-9 953 024	528 735	-9 845 578	20 977 077	-10 480 207	612 591	1 229 162	-9 730 803	4 468 810
TVA décaissement	211 830	223 732	238 016	222 184	240 314	1 78 797	226 982	88 920	0	400 000	450 000	521 424	3 300 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	1 200	18 000	8 800	5 800	17 152	82 343	32 600	0	16 143	112 591	623 607	47 773	965 810
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	9 921 643	99 210	205 248	9 974 560	-10 210 489	267 595	-10 105 160	20 888 157	-10 796 350	100 000	155 555	-10 300 000	200 000
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. TOTAL	12 045 785	15 665 008	13 682 029	13 107 947	15 328 969	14 997 816	3 823 968	22 356 915	13 498 810	14 659 586	15 989 076	17 918 188	173 072 110
(2) SOLDE DU MOS - A - B	22 773 688	-14 068 384	-12 215 884	23 237 692	-13 120 572	-10 354 711	43 960 387	-15 658 778	-11 116 721	8 737 585	-13 243 128	-14 021 707	-5 318 661
SOLDE CUMULE (1) + (2)	50 737 822	36 641 428	24 425 545	47 683 237	34 542 665	24 187 934	68 148 322	52 289 544	41 172 823	48 910 408	36 867 280	22 645 573	

5.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

TABEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

Budget (BI/BR n°...)	BR 2026 n°2
Date exécutoire	15/10/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non déduites	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		10 080 623	10 327 955	4 600 218	4 503 948	
Recettes fléchées (b)	52 780 629	14 950 635	10 598 242	5 873 359	13 527 307	97 730 172
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée						0
Autres financements de l'Etat fléchés	440 462	78 343				518 805
Autres financements publics fléchés	48 543 001	13 780 284	9 818 419	5 455 487	12 582 069	90 179 260
Recettes propres fléchées	3 797 166	1 092 008	779 823	417 872	945 238	7 032 107
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	42 700 006	14 703 303	16 325 979	5 969 630	19 426 607	99 125 525
Personnel						
AE=CP	24 169 397	8 269 518	7 638 332	3 611 744		43 688 991
Fonctionnement						
AE	11 928 192	4 762 182	3 934 194	2 311 896	19 217 066	42 153 530
CP	11 810 350	4 710 640	3 919 340	2 332 886	19 426 607	42 199 823
Intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE	10 761 305	1 743 578	518 606	25 000		13 048 489
CP	6 720 258	1 723 145	4 768 307	23 000		13 236 710
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	10 080 623	247 332	-5 727 737	-96 271	-5 899 300	-1 395 353

5.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles prévision

Budget (BIBR n° ...)	BR 2026 n°2
Date exécutoire	15/10/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Détailé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)+(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total contrats de recherche	79 680 258	31 434 931	31 434 931	0	12 901 939	12 901 939	27 121 417	27 121 417	0	12 818 312	12 818 312	35 343 388	4 397 141
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	60 627 317	35 019 000	35 019 000	0	16 665 149	16 665 149	16 601 719	16 601 719	0	15 553 144	15 553 144	8 943 168	19 829 016
Total programmes pluriannuels d'investissement	2 485 002	2 701 198	2 701 198	0	1 445 922	1 445 922	73 340	73 340	0	1 268 401	1 268 401	768 882	374 379
Total	142 792 577	66 724 129	66 724 129	0	31 013 010	31 013 010	43 796 476	43 796 476	0	29 340 127	29 340 127	45 055 638	24 600 536
Pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
\$s. total personnel	37 288 886	17 939 832	17 939 832	0	8 098 978	8 098 978	17 939 832	17 939 832	0	8 098 978	8 098 978	11 250 076	0
\$s. total fonctionnement et intervention	92 864 457	40 527 053	40 527 053	0	19 844 530	19 844 530	21 968 287	21 968 287	0	18 026 840	18 026 840	32 492 874	1 997 658
\$s. total investissement	12 639 234	8 257 244	8 257 244	0	3 069 502	3 069 502	3 888 357	3 888 357	0	2 814 309	2 814 309	1 312 488	4 604 000

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Auto financement	Financements extérieurs			Restes à encaisser
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	
	(1)	(4)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Total contrats de recherche	79 680 258	0	79 680 258	38 423 118	13 755 563	27 501 577
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	60 627 317	0	60 627 317	20 378 036	14 322 909	25 926 372
Total programmes pluriannuels d'investissement	2 485 002	1 733 396	751 606	0	0	751 606
Total	142 792 577	1 733 396	141 059 181	58 801 154	28 078 472	54 179 554

5.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières

Tableau 9bis de Suivi des opérations immobilières - Budget rectificatif n°2

A - Prélèvement d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement

Opération (réf. en)	Type de projet	Coût total de l'opération	Prélèvement N										Prélèvement N-1 et suivants			
			(1)	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE repengées en N	TOTAL des AE ouvertes en N	Opportunités antérieures à N	Opportunités consommées les années antérieures à N	Opportunités en N	TOTAL des Opportunités en N	Restes à engager en fin d'année N (A)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année N (C)	AE prélevées N-1	AE prélevées N-2	AE prélevées N-3
OPF-2024-003	Traava d'engagement microscope	1 656 000 €		260 148 €	260 148 €	0 €	1 395 852 €	63 290 €	63 290 €	0 €	1 395 852 €	0 €	314 375 €	314 375 €	0 €	0 €
OPF-2024-004	Traava d'engagement services à la clientèle	833 592 €		10 050 €	10 050 €	0 €	80 000 €	10 050 €	10 050 €	0 €	80 000 €	768 882 €	60 000 €	362 500 €	465 302 €	0 €
TOTAL		2 489 592 €		270 198 €	270 198 €	0 €	1 475 852 €	73 340 €	73 340 €	0 €	1 475 852 €	768 882 €	374 375 €	676 875 €	465 302 €	0 €

B - Prélèvement de recettes

Opération	Sources de financements	Coût total de l'opération	Montant modifié < N	Montant notifié N	Reste à noter	Financements antérieurs										Prélèvement N-1 et suivants			
						Montant des financements antérieurs	Encasements des années antérieures à N	Encasements antérieurs à N	Encasements antérieurs à N	Restes à encasement antérieurs à N	Restes à encasement antérieurs à N	Encasements en N-1	Encasements en N-2	Encasements en N-3	Encasements en N-4	Encasements en N-1	Encasements en N-2	Encasements en N-3	Encasements en N-4
OPF-2024-003	Financement de l'Etat				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Financement de la région				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres subventions	751 606 €			751 606 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres recettes				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autofinancement par l'établissement	874 644 €			874 644 €	874 644 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		1 626 250 €	0 €	0 €	1 626 250 €	1 626 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €
OPF-2024-004	Financement de l'Etat				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Financement de la région				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres subventions				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres recettes				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autofinancement par l'établissement	833 592 €			833 592 €	833 592 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		833 592 €	0 €	0 €	833 592 €	833 592 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total PFI	Si total financement de l'Etat				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Si total financement de la région				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Si total autres subventions	751 606 €			751 606 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Si total autres recettes				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Si total autofinancement par l'établissement	1 733 596 €			1 733 596 €	1 733 596 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		2 459 842 €	0 €	0 €	2 459 842 €	2 459 842 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €

C - Point des opérations sur la trésorerie de l'établissement

Opération	Sources de financements	Année N-1	Année N	Année N+1	Année N+2	Total
OPF-2024-003	Impact sur la trésorerie de l'établissement	63 290	1 28 401	407 227	-	594 444
Traava d'engagement	Financements extérieurs			751 606	-	751 606
OPF-2024-004	Impact sur la trésorerie de l'établissement	10 050	20 000	362 500	465 302	858 852
Traava d'engagement	Financements extérieurs			-	-	-
Total	Impact sur la trésorerie de l'établissement	73 340	1 28 401	769 727	465 302	1 733 596
	Financements extérieurs			751 606	-	751 606

5.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles

Tableau 10EX2
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Budget (BSE n°...)	BP 2026 12
Date exécutoire	15/10/2026
Établissement	École normale supérieure de Lyon
Niveau d'opération	Lyon 04
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal BP

IMPORTANT :
Laisser les lignes vides en cas de "type opération" Formation continue, enseignement... Sans opération : ne pas mettre de montant nul
> Sinon, votre TSD sera rejeté par INWOC

POUR INFORMATION DES AGENCES DE PAIEMENT

Suiv par opération (ou par regroupement d'opérations) les autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A. Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle		Prévision N (B = 8)										Prévision N+1 et suivantes				
		Coût total de l'opération	(1)	AE consommées les années antérieures à N	AE réprogrammées ou reportées en N	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	Op. courantes antérieures à N	Op. consommées les années antérieures à N	Op. réprogrammées ou reportées en N	Op. nouveaux courants en N	TOTAL des Op. courants en N	(11) = (9) + (10)	AE prévues en N+1	AE prévues en N+2	AE prévues en N+3	AE prévues en N+4	Op. prévues N+2
Depenses d'investissement (PP)	Investissement	2 485 002		270 198	270 198	0	1 445 502	73 340	73 340	0	0	1 384 402	1 384 402	788 682	678 679	0	466 361	0
Total Depenses d'investissement 1		2 485 002		270 198	270 198	0	1 445 502	73 340	73 340	0	0	1 384 402	1 384 402	788 682	678 679	0	466 361	0
Personnel		34 385 055		17 051 093	17 051 093	0	17 051 093	17 051 093	17 051 093	0	0	17 051 093	17 051 093	6 901 394	6 901 394	0	3 052 946	0
Contrats de régie		35 479 902		6 649 908	6 649 908	0	3 971 151	6 485 545	6 485 545	0	0	3 971 151	3 971 151	3 590 055	3 590 055	0	2 052 911	0
Investissement		9 111 192		773 930	773 930	0	1 555 646	1 555 646	1 555 646	0	0	1 555 646	1 555 646	508 068	4 732 726	0	25 000	0
Total Contrats de régie 2		79 680 158		31 444 931	31 444 931	0	12 601 198	12 601 198	12 601 198	0	0	12 601 198	12 601 198	10 994 455	15 164 065	0	5 128 867	0
Personnel																		
Contrats de formation continue																		
Investissement																		
Total Contrats de formation continue 3																		
Personnel		1 689 371		878 726	878 726	0	121 646	878 726	878 726	0	0	878 726	878 726	735 538	735 538	0	560 268	0
Contrats d'engagement		57 384 255		33 871 145	33 871 145	0	15 931 370	15 931 370	15 931 370	0	0	15 931 370	15 931 370	5 554 463	31 535 995	0	26 975	0
Investissement		34 527 370		2 519 960	2 519 960	0	6 655 145	6 655 145	6 655 145	0	0	6 655 145	6 655 145	6 655 145	6 655 145	0	0	0
Total Contrats d'engagement 4		92 664 467		40 527 051	40 527 051	0	19 844 330	19 844 330	19 844 330	0	0	19 844 330	19 844 330	12 400 143	15 851 533	0	8 641 744	0
Personnel																		
Total Contrats de formation continue 5																		
Personnel		12 693 204		6 571 244	6 571 244	0	3 888 357	6 571 244	6 571 244	0	0	6 571 244	6 571 244	1 837 488	5 443 186	0	491 382	0
Total		142 792 570		66 724 129	66 724 129	0	31 033 000	31 033 000	31 033 000	0	0	31 033 000	31 033 000	18 371 888	29 788 914	0	14 597 795	0

% L'occasion du budget initial N, cette colonne englobe les réprogrammations en AE courtes (Op. N+1, N+2, N+3, N+4, N+5, N+6, N+7, N+8, N+9, N+10, N+11, N+12, N+13, N+14, N+15, N+16, N+17, N+18, N+19, N+20, N+21, N+22, N+23, N+24, N+25, N+26, N+27, N+28, N+29, N+30, N+31, N+32, N+33, N+34, N+35, N+36, N+37, N+38, N+39, N+40, N+41, N+42, N+43, N+44, N+45, N+46, N+47, N+48, N+49, N+50, N+51, N+52, N+53, N+54, N+55, N+56, N+57, N+58, N+59, N+60, N+61, N+62, N+63, N+64, N+65, N+66, N+67, N+68, N+69, N+70, N+71, N+72, N+73, N+74, N+75, N+76, N+77, N+78, N+79, N+80, N+81, N+82, N+83, N+84, N+85, N+86, N+87, N+88, N+89, N+90, N+91, N+92, N+93, N+94, N+95, N+96, N+97, N+98, N+99, N+100, N+101, N+102, N+103, N+104, N+105, N+106, N+107, N+108, N+109, N+110, N+111, N+112, N+113, N+114, N+115, N+116, N+117, N+118, N+119, N+120, N+121, N+122, N+123, N+124, N+125, N+126, N+127, N+128, N+129, N+130, N+131, N+132, N+133, N+134, N+135, N+136, N+137, N+138, N+139, N+140, N+141, N+142, N+143, N+144, N+145, N+146, N+147, N+148, N+149, N+150, N+151, N+152, N+153, N+154, N+155, N+156, N+157, N+158, N+159, N+160, N+161, N+162, N+163, N+164, N+165, N+166, N+167, N+168, N+169, N+170, N+171, N+172, N+173, N+174, N+175, N+176, N+177, N+178, N+179, N+180, N+181, N+182, N+183, N+184, N+185, N+186, N+187, N+188, N+189, N+190, N+191, N+192, N+193, N+194, N+195, N+196, N+197, N+198, N+199, N+200, N+201, N+202, N+203, N+204, N+205, N+206, N+207, N+208, N+209, N+210, N+211, N+212, N+213, N+214, N+215, N+216, N+217, N+218, N+219, N+220, N+221, N+222, N+223, N+224, N+225, N+226, N+227, N+228, N+229, N+230, N+231, N+232, N+233, N+234, N+235, N+236, N+237, N+238, N+239, N+240, N+241, N+242, N+243, N+244, N+245, N+246, N+247, N+248, N+249, N+250, N+251, N+252, N+253, N+254, N+255, N+256, N+257, N+258, N+259, N+260, N+261, N+262, N+263, N+264, N+265, N+266, N+267, N+268, N+269, N+270, N+271, N+272, N+273, N+274, N+275, N+276, N+277, N+278, N+279, N+280, N+281, N+282, N+283, N+284, N+285, N+286, N+287, N+288, N+289, N+290, N+291, N+292, N+293, N+294, N+295, N+296, N+297, N+298, N+299, N+300, N+301, N+302, N+303, N+304, N+305, N+306, N+307, N+308, N+309, N+310, N+311, N+312, N+313, N+314, N+315, N+316, N+317, N+318, N+319, N+320, N+321, N+322, N+323, N+324, N+325, N+326, N+327, N+328, N+329, N+330, N+331, N+332, N+333, N+334, N+335, N+336, N+337, N+338, N+339, N+340, N+341, N+342, N+343, N+344, N+345, N+346, N+347, N+348, N+349, N+350, N+351, N+352, N+353, N+354, N+355, N+356, N+357, N+358, N+359, N+360, N+361, N+362, N+363, N+364, N+365, N+366, N+367, N+368, N+369, N+370, N+371, N+372, N+373, N+374, N+375, N+376, N+377, N+378, N+379, N+380, N+381, N+382, N+383, N+384, N+385, N+386, N+387, N+388, N+389, N+390, N+391, N+392, N+393, N+394, N+395, N+396, N+397, N+398, N+399, N+400, N+401, N+402, N+403, N+404, N+405, N+406, N+407, N+408, N+409, N+410, N+411, N+412, N+413, N+414, N+415, N+416, N+417, N+418, N+419, N+420, N+421, N+422, N+423, N+424, N+425, N+426, N+427, N+428, N+429, N+430, N+431, N+432, N+433, N+434, N+435, N+436, N+437, N+438, N+439, N+440, N+441, N+442, N+443, N+444, N+445, N+446, N+447, N+448, N+449, N+450, N+451, N+452, N+453, N+454, N+455, N+456, N+457, N+458, N+459, N+460, N+461, N+462, N+463, N+464, N+465, N+466, N+467, N+468, N+469, N+470, N+471, N+472, N+473, N+474, N+475, N+476, N+477, N+478, N+479, N+480, N+481, N+482, N+483, N+484, N+485, N+486, N+487, N+488, N+489, N+490, N+491, N+492, N+493, N+494, N+495, N+496, N+497, N+498, N+499, N+500, N+501, N+502, N+503, N+504, N+505, N+506, N+507, N+508, N+509, N+510, N+511, N+512, N+513, N+514, N+515, N+516, N+517, N+518, N+519, N+520, N+521, N+522, N+523, N+524, N+525, N+526, N+527, N+528, N+529, N+530, N+531, N+532, N+533, N+534, N+535, N+536, N+537, N+538, N+539, N+540, N+541, N+542, N+543, N+544, N+545, N+546, N+547, N+548, N+549, N+550, N+551, N+552, N+553, N+554, N+555, N+556, N+557, N+558, N+559, N+560, N+561, N+562, N+563, N+564, N+565, N+566, N+567, N+568, N+569, N+570, N+571, N+572, N+573, N+574, N+575, N+576, N+577, N+578, N+579, N+580, N+581, N+582, N+583, N+584, N+585, N+586, N+587, N+588, N+589, N+590, N+591, N+592, N+593, N+594, N+595, N+596, N+597, N+598, N+599, N+600, N+601, N+602, N+603, N+604, N+605, N+606, N+607, N+608, N+609, N+610, N+611, N+612, N+613, N+614, N+615, N+616, N+617, N+618, N+619, N+620, N+621, N+622, N+623, N+624, N+625, N+626, N+627, N+628, N+629, N+630, N+631, N+632, N+633, N+634, N+635, N+636, N+637, N+638, N+639, N+640, N+641, N+642, N+643, N+644, N+645, N+646, N+647, N+648, N+649, N+650, N+651, N+652, N+653, N+654, N+655, N+656, N+657, N+658, N+659, N+660, N+661, N+662, N+663, N+664, N+665, N+666, N+667, N+668, N+669, N+670, N+671, N+672, N+673, N+674, N+675, N+676, N+677, N+678, N+679, N+680, N+681, N+682, N+683, N+684, N+685, N+686, N+687, N+688, N+689, N+690, N+691, N+692, N+693, N+694, N+695, N+696, N+697, N+698, N+699, N+700, N+701, N+702, N+703, N+704, N+705, N+706, N+707, N+708, N+709, N+710, N+711, N+712, N+713, N+714, N+715, N+716, N+717, N+718, N+719, N+720, N+721, N+722, N+723, N+724, N+725, N+726, N+727, N+728, N+729, N+730, N+731, N+732, N+733, N+734, N+735, N+736, N+737, N+738, N+739, N+740, N+741, N+742, N+743, N+744, N+745, N+746, N+747, N+748, N+749, N+750, N+751, N+752, N+753, N+754, N+755, N+756, N+757, N+758, N+759, N+760, N+761, N+762, N+763, N+764, N+765, N+766, N+767, N+768, N+769, N+770, N+771, N+772, N+773, N+774, N+775, N+776, N+777, N+778, N+779, N+780, N+781, N+782, N+783, N+784, N+785, N+786, N+787, N+788, N+789, N+790, N+791, N+792, N+793, N+794, N+795, N+796, N+797, N+798, N+799, N+800, N+801, N+802, N+803, N+804, N+805, N+806, N+807, N+808, N+809, N+810, N+811, N+812, N+813, N+814, N+815, N+816, N+817, N+818, N+819, N+820, N+821, N+822, N+823, N+824, N+825, N+826, N+827, N+828, N+829, N+830, N+831, N+832, N+833, N+834, N+835, N+836, N+837, N+838, N+839, N+840, N+841, N+842, N+843, N+844, N+845, N+846, N+847, N+848, N+849, N+850, N+851, N+852, N+853, N+854, N+855, N+856, N+857, N+858, N+859, N+860, N+861, N+862, N+863, N+864, N+865, N+866, N+867, N+868, N+869, N+870, N+871, N+872, N+873, N+874, N+875, N+876, N+877, N+878, N+879, N+880, N+881, N+882, N+883, N+884, N+885, N+886, N+887, N+888, N+889, N+890, N+891, N+892, N+893, N+894, N+895, N+896, N+897, N+898, N+899, N+900, N+901, N+902, N+903, N+904, N+905, N+906, N+907, N+908, N+909, N+910, N+911, N+912, N+913, N+914, N+915, N+916, N+917, N+918, N+919, N+920, N+921, N+922, N+923, N+924, N+925, N+926, N+927, N+928, N+929, N+930, N+931, N+932, N+933, N+934, N+935, N+936, N+937, N+938, N+939, N+940, N+941, N+942, N+943, N+944, N+945, N+946, N+947, N+948, N+949, N+950, N+951, N+952, N+953, N+954, N+955, N+956, N+957, N+958, N+959, N+960, N+961, N+962, N+963, N+964, N+965, N+966, N+967, N+968, N+969, N+970, N+971, N+972, N+973, N+974, N+975, N+976, N+977, N+978, N+979, N+980, N+981, N+982, N+983, N+984, N+985, N+986, N+987, N+988, N+989, N+990, N+991, N+992, N+993, N+994, N+995, N+996, N+997, N+998, N+999, N+1000, N+1001, N+1002, N+1003, N+1004, N+1005, N+1006, N+1007, N+1008, N+1009, N+1010, N+1011, N+1012, N+1013, N+1014, N+1015, N+1016, N+1017, N+1018, N+1019, N+1020, N+1021, N+1022, N+1023, N+1024, N+1025, N+1026, N+1027, N+1028, N+1029, N+1030, N+1031, N+1032, N+1033, N+1034, N+1035, N+1036, N+1037, N+1038, N+1039, N+1040, N+1041, N+1042, N+1043, N+1044, N+1045, N+1046, N+1047, N+1048, N+1049, N+1050, N+1051, N+1052, N+1053, N+1054, N+1055, N+1056, N+1057, N+1058, N+1059, N+1060, N+1061, N+1062, N+1063, N+1064, N+1065, N+1066, N+1067, N+1068, N+1069, N+1070, N+1071, N+1072, N+1073, N+1074, N+1075, N+1076, N+1077, N+1078, N+1079, N+1080, N+1081, N+1082, N+1083, N+1084, N+1085, N+1086, N+1087, N+1088, N+1089, N+1090, N+1091, N+1092, N+1093, N+1094, N+1095, N+1096, N+1097, N+1098, N+1099, N+1100, N+1101, N+1102, N+1103, N+1104, N+1105, N+1106, N+1107, N+1108, N+1109, N+1110, N+1111, N+1112, N+1113, N+1114, N+1115, N+1116, N+1117, N+1118, N+1119, N+1120, N+1121, N+1122, N+1123, N+1124, N+1125, N+1126, N+1127, N+1128, N+1129, N+1130, N+1131, N+1132, N+1133, N+1134, N+1135, N+1136, N+1137, N+1138, N+1139, N+1140, N+1141, N+1142, N+1143, N+1144, N+1145, N+1146, N+1147, N+1148, N+1149, N+1150, N+1151, N+1152, N+1153, N+1154, N+1155, N+1156, N+1157, N+1158, N+1159, N+1160, N+1161, N+1162, N+1163, N+1164, N+1165, N+1166, N+1167, N+1168, N+1169, N+1170, N+1171, N+1172, N+1173, N+1174, N+1175, N+1176, N+1177, N+1178, N+1179, N+1180, N+1181, N+1182, N+1183, N+1184, N+1185, N+1186, N+1187, N+1188, N+1189, N+1190, N+1191, N+1192, N+1193, N+1194, N+1195, N+1196, N+1197, N+1198, N+1199, N+1200, N+1201, N+1202, N+1203, N+1204, N+1205, N+1206, N+1207, N+1208, N+1209, N+1210, N+1211, N+1212, N+1213, N+1214, N+1215, N+1216, N+1217, N+1218, N+1219, N+1220, N+1221, N+1222, N+1223, N+1224, N+1225, N+1226, N+1227, N+1228, N+1229, N+1230, N+1231, N+1232, N+1233, N+1234, N+1235, N+1236, N+1237, N+1238, N+1239, N+1240, N+1241, N+1242, N+1243, N+1244, N+1245, N+1246, N+1247, N+1248, N+1249, N+1250, N+1251, N+1252, N+1253, N+1254, N+1255, N+1256, N+1257, N+1258, N+1259, N+1260, N+1261, N+1262, N+1263, N+1264, N+1265, N+1266, N+1267, N+1268, N+1269, N+1270, N+1271, N+1272, N+1273, N+1274, N+1275, N+1276, N+1277, N+1278, N+1279, N+1280, N+1281, N+1282, N+1283, N+1284, N+1285, N+1286, N+1287, N+1288, N+1289, N+1290, N+1291, N+1292, N+1293, N+1294, N+1295, N+1296, N+1297, N+1298, N+1299, N+1300, N+1301, N+1302, N+1303, N+1304, N+1305, N+1306, N+1307, N+1308, N+1309, N+1310, N+1311, N+1312, N+1313, N+1314, N+1315, N+1316, N+1317, N+1318, N+1319, N+1320, N+1321, N+1322, N+1323, N+1324, N+1325, N+1326, N+1327, N+1328, N+1329, N+1330, N+1331, N+1332, N+1333, N+1334, N+1335, N+1336, N+1337, N+1338, N+1

5.12 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

TABLEAU 12
Synthèse budgétaire et comptable

Budget (BI/BR n°...)	BR 2026 n°2
Date exécutoire	15/10/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Du fait du besoin d'alignement entre le TSBCP et le PAP/RAP, et étant donné que ce dernier ne supporte pas les décimales, toute valeur décimale saisie dans le TSBCP ci-dessous sera automatiquement arrondie à l'entier (inférieur ou supérieur).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR 2026 n°2	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	53 902 611
	2	Niveau initial du fonds de roulement	16 234 565
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-11 729 569
	4	Niveau initial de la trésorerie	27 964 134
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	13 735 878
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	14 228 256
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	169 905 420
	6	Résultat patrimonial	-3 944 990
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-301 362
	8	Variation du fonds de roulement	-4 233 238
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0
		Variation des stocks	+ / -
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 531 838
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 1 079 266
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -547 428
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-4 765 076
	12.a	Recettes budgétaires	163 720 224
	12.b	Crédits de paiement ouverts	168 485 300
Niveaux finaux	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	553 485
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-5 318 561
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	247 332
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-5 565 893
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	1 085 323
	16	Variation des restes à payer	1 420 120
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	55 322 731
	18	Niveau final du fonds de roulement	12 001 327
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-10 644 246
	20	Niveau final de la trésorerie	22 645 573
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	13 983 210
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	8 662 363

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

6. Structure budgétaire 2026

STRUCTURE BUDGETAIRE 2026

<u>Établissement :</u>		ENS de LYON	
CRB	PRESIDENCE	CRB	VICE-PRESIDENCE A LA RECHERCHE
SO	D00 Moyens non répartis	SO	R01 Fonctionnement de la Vice-Présidence
SO	D10 Fonctionnement de la Présidence	SO	R02 Fonds recherche
SO	D11 Communication	SO	R03 Cellule congrès et manifestations
SO	D60 DUNES Développement des usages du numérique pour l'enseignement et les savoirs	SO	R04 Direction de l'innovation et partenariats socio-économiques
		SO	S10 LGL Laboratoire de Géologie Lyon
		SO	S11 CRAL Centre de recherche astrophysique de Lyon
		SO	S20 IXXI Institut des systèmes complexes Rhône Alpes
		SO	S23 CBPSMN Centre Blaise Pascal de simulation et modélisation numérique
CRB	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	SO	S60 LBMC Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule
SO	A10 Fonctionnement de la Direction Générale des Services	SO	S61 CIRI Centre International de recherche en Infectiologie (UVH)
SO	A20 Direction des ressources humaines	SO	S62 IGFL Institut de génomique fonctionnelle de Lyon
SO	A30 Direction des Moyens Généraux	SO	S63 RDP laboratoire de reproduction des plantes
SO	A32 Direction du Patrimoine	SO	S70 UNPA Unité de mathématiques pures et appliquées
SO	A35 Accueil et sécurité	SO	S71 LIP Laboratoire d'informatique du parallélisme
SO	A40 Direction des Systèmes d'Information	SO	S80 Laboratoire de Physique
SO	A50 Prévention et santé au travail	SO	S81 Laboratoire de Chimie
SO	A60 ENS Méd@cs	SO	S82 FRE CRMN Centre de Résonance Magnétique
SO	A70 Direction des Relations Internationales	SO	S83 ICL Institut de chimie de Lyon
		SO	S91 Biosciences Gerland Lyon Sud (PBES)
		SO	S95 Service Ingénierie Mécanique
		SO	S96 Magasin de biologie
CRB	VICE-PRESIDENCE AUX ETUDES	SO	S97 Coordination de biologie
SO	E10 Fonctionnement de la Vice-Présidence	SO	L11 CIHAM Histoire & archéologie des mondes chrétiens & musulmans
SO	E20 Admissions et concours	SO	L12 EVS Environnement, ville, société
SO	E30 Vie étudiante et Partenariats-Formation	SO	L14 CMW Centre Max Weber
SO	E50 Départements et formations	SO	L15 IAO Institut d'Asie Orientale
		SO	L16 ICAR Interactions, corpus, apprentissages, représentations
CRB	INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION	SO	L17 LARHRA Laboratoire de recherche historique Rhône Alpes
SO	IFE Institut Français de l'Education	SO	L19 TRIANGLE Actions, discours, pensée politique et économique
		SO	L21 HISOMA Centre d'études et de recherche sur l'occident romain
		SO	L22 CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict
		SO	L28 PERSEE
CRB	BDL Bibliothèque Denis Diderot	SO	L29 IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités
		SO	L30 LLE le laboratoire de l'éducation
		SO	L31 ENS Editions

7. Critères des recettes fléchées

CRITERES DES RECETTES FLECHEES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU DECRET 2012-1246 DU 07/11/2012 DIT GBCP

La réforme GBCP est édictée par le décret 2012-1246 du 07 Novembre 2012 et s'applique de manière obligatoire au 01/01/2016.

Elle a pour objet principal de mettre en place un ensemble de règles de gestion budgétaire et financière.

En particulier les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe une recette est une recette globalisée. En particulier, la Subvention pour charges de service public est une recette globalisée.

Les recettes fléchées sont donc une exception à ce principe. La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité, en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire en recette et dans le plan de trésorerie.

Une recette fléchée est une recette ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

En préalable de la définition des recettes fléchées, il convient de rappeler l'attachement d'un établissement comme le nôtre à pouvoir maintenir la capacité d'anticipation sur l'exécution des opérations pluri annuelles tracées en recettes fléchées avant les premiers encaissements, en s'appuyant sur la trésorerie de l'École qui doit conserver un volume suffisant pour le permettre.

En application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de prescription Générales (DPG) édictés par le Ministère de Finances, il convient de distinguer les critères suivants pour les recettes fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées les recettes regroupant les trois critères suivants cumulatifs :

- Ayant une utilisation prédéterminée par le financeur ;

- Destinées à des dépenses explicitement identifiées ;
- Ces dépenses étant potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et entraînant un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Les grandes catégories de recettes fléchées sont sous réserve de la survenance de nouveaux modes de financement se rajoutant à cette liste :

Les Contrats avec l'Union Européenne

Les Conventions avec l'Agence Nationale de la Recherche

Les conventions avec l'Institut Universitaire de France

Les conventions avec l'Etat

Les contrats avec les collectivités locales

Les autres contrats de recherche

Les autres subventions.

Sont exclues du périmètre des recettes fléchées les prestations de recherche.

Ce principe s'applique à tous les actes budgétaires depuis le BI 2017 et a fait l'objet d'un vote du conseil d'administration le 15 décembre 2016.

8. Glossaire

ACE	Activité complémentaire d'enseignement
AE	Autorisations d'engagement
ANR	Agence nationale de la recherche
BDL	Bibliothèque Diderot de Lyon
BI	Budget initial
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
BR	Budget rectificatif
CAF	Capacité d'autofinancement
CIB	Contrôle interne budgétaire
CF	Compte financier
CNU	Conseil National des Universités
CP	Crédits de paiement
CRB	Centre de Responsabilité Budgétaire
DGS	Direction générale des services
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
EPST	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IDEX	Initiative d'excellence
Ifé	Institut Français de l'Éducation
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MSE	Masse salariale État
PAP	Projet annuel de performance
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPI	Plan pluriannuel d'investissement

PPP	Partenariat Public Privé
Recettes globalisées	Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)
Recettes fléchées	Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un investissement particulier...)
RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
RIPEC	Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
RP	Ressources propres
SCSP	Subvention pour charges de service public
VP	Vice-Présidence

** Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION
DES ACHATS ET DES FINANCES**
Octobre 2026

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60
www.ens-lyon.fr